

EXERCICE  
2024



# ZOOM SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



<b>Présentation globale</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. La section de fonctionnement</b>	<b>11</b>
A / Les dépenses	11
1/Charges de gestion	13
2/Dépenses de personnel	14
3 /Autres charges de gestion courante	14
4/Charges financières	16
5/Reversements de fiscalité	16
6/Frais divers	17
7/Financement de la section d'investissement	17
B / Les recettes	21
1/Produits des services et du domaine	22
2/Impôts et taxes	23
3/Dotations et participations	23
4/Autres produits de gestion courante	24
5/Produits financiers	24
6/Produits spécifiques	24
7/Atténuations de charges	24
<b>2. La section d'investissement</b>	<b>26</b>
<b>3. La dette</b>	<b>33</b>
A / La dette au budget principal	33
B / La dette des budgets annexes	40
C / La dette garantie	42
<b>4. Le budget lu autrement : l'analyse ODD, I4CE du budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel</b>	<b>44</b>
<b>5. Budget annexe des mobilités actives</b>	<b>57</b>
<b>6. Budget annexe de l'eau</b>	<b>61</b>
<b>7. Budget annexe de l'assainissement</b>	<b>63</b>
<b>8. Budget annexe des zones d'aménagement</b>	<b>66</b>
<b>9. Le budget en un clin d'œil</b>	<b>67</b>

# PRÉSENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre globalement de la manière suivante, conformément au débat d'orientation budgétaire du 4 février 2024.

	BP 2023	BP 2024
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>1 253 100 000</b>	<b>1 292 900 000</b>
FONCTIONNEMENT	828 400 000	845 800 000
INVESTISSEMENT	424 700 000	447 100 000
<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>75 000 000</b>	<b>74 800 000</b>
EXPLOITATION	46 500 000	47 600 000
INVESTISSEMENT	28 500 000	27 200 000
<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>119 000 000</b>	<b>133 700 000</b>
EXPLOITATION	54 500 000	56 200 000
INVESTISSEMENT	64 500 000	77 500 000
<b>BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>14 957 856</b>	<b>20 321 780</b>
FONCTIONNEMENT	8 950 428	11 732 380
INVESTISSEMENT	6 007 428	8 589 400
<b>BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES</b>	<b>213 700 000</b>	<b>222 400 000</b>
FONCTIONNEMENT	197 500 000	199 800 000
INVESTISSEMENT	16 200 000	22 600 000
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 675 757 856</b>	<b>1 744 121 780</b>
FONCTIONNEMENT	1 135 850 428	1 161 132 380
INVESTISSEMENT	539 907 428	582 989 400

# Un budget pour faire face aux défis

Notre pays fait face à un contexte national et international toujours fragile qui impacte notre collectivité notamment en renchérissant les projets, du fait de la hausse des coûts des matériaux, de l'énergie (même si le pic semble derrière nous), et des taux d'intérêts.

Nous mesurons chaque jour dans nos communes et notre territoire les effets délétères de l'inflation, de la crise du logement, de la crise alimentaire, nous mesurons les inquiétudes des habitant.es et habitants face à la précarité, face aux risques climatiques, nous entendons les craintes des entrepreneurs face au ralentissement économique, des agriculteurs qui traversent une crise profonde.

C'est pourquoi l'Eurométropole de Strasbourg actionne tous ses leviers pour répondre à ces situations avec solidarité et équité, pour apporter des solutions concrètes pour le quotidien et préparer dès à présent l'avenir sur l'ensemble des 33 communes. C'est notre responsabilité collective.

Ainsi, conformément aux orientations budgétaires 2024, le budget présenté dans ce document offre un cadre à la fois ambitieux et responsable. Ambitieux par son niveau d'investissements opérationnels portés à un niveau record depuis 2015, pour réussir les transitions écologique et économique de notre territoire. Responsable parce que tous les projets en cours s'intègrent dans un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et maîtrisé. En 2024, le déroulement du PPI se concrétise avec la réalisation du **tramway Strasbourg-Eckbolsheim-Wolfisheim** et la finalisation de la phase préparatoire du **tramway entre Strasbourg, Schiltigheim et Bischheim**, notamment les études pour les travaux connexes. **L'unité de valorisation énergétique, la prolongation du réseau de chaleur, le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, l'accompagnement à la dépollution du parc automobile**, ... sont autant d'interventions qui permettront également d'améliorer la qualité de vie des citoyen.nes des 33 communes, et de soutenir l'économie et l'attractivité de l'agglomération.

Dans le domaine des mobilités, l'Eurométropole poursuit ses actions en matière de **promotion des modes de transport décarbonés** et actifs qui sont au cœur du projet porté par l'exécutif. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de l'accessibilité à l'ensemble du territoire sont inscrits dans une stratégie de long terme, illustrée par des investissements substantiels dans les infrastructures telles que le tramway, les bus à haut niveau de service en site propre, et la prolongation du réseau de pistes cyclables sécurisées. L'adaptation aux besoins de chacun, notamment avec le transport des personnes à mobilité réduite, témoigne d'une volonté d'inclusion et d'équité dans la planification des déplacements, dans le respect des usages.

Parallèlement, **la politique de gestion des déchets reflète une démarche favorisant à la fois une économie circulaire et une réduction forte de l'empreinte environnementale**, là où la somme des petits gestes individuels, encouragés par une politique cohérente et incitative, trouve un intérêt tant écologique qu'économique. La valorisation des bio-déchets et la sensibilisation à une gestion responsable des déchets visent à permettre de réduire leur volumétrie mais aussi à développer les pratiques vertueuses relatives à leur traitement.



En matière d'**habitat**, l'Eurométropole investit sur deux pans essentiels et complémentaires. **D'abord, la production, par un soutien massif à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux et intermédiaires**, en facilitant l'accès à une habitation décente et abordable et en revitalisant les quartiers identifiés "politique de la ville" notamment. Ensuite, **le soutien massif à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, afin de limiter les factures de chauffage et de réduire l'impact carbone de nos bâtiments**.

**Ces politiques publiques représentent un véritable marqueur de l'action engagée qui bénéficie, par le biais de la commande publique, pour près des 3/4 à des entreprises régionales et à l'emploi en Alsace notamment.** Le développement économique local et l'attractivité du territoire sont parfaitement compatibles avec l'ambition écologique portée depuis 2020 pour transformer l'Eurométropole de Strasbourg et en faire un exemple en matière d'évolution durable.

Transition écologique, inclusion sociale et dynamisme économique sont trois grandes orientations qui guident notre EPCI. En investissant dans des politiques publiques innovantes et en favorisant la coopération avec les différentes actrices et acteurs de son territoire, l'Eurométropole propose un modèle d'équilibre et d'excellence.

Elle se met en capacité d'apporter des réponses adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en saisissant les opportunités de croissance et de développement qui se présentent à elle.

Ce positionnement volontariste et responsable se traduit par des dépenses de fonctionnement et d'investissement illustrant une ambition collective visant à bâtir un avenir durable, inclusif et prospère pour l'ensemble des habitant-es de l'Eurométropole de Strasbourg, ceci sans hausse fiscale.

Ainsi, le budget primitif 2024 n'est pas exempt d'un cadrage rigoureux dont nous avons déjà pu observer les effets en année pleine sur l'exercice 2023, notamment pour ce qui concerne les charges dans les domaines de l'énergie et des ressources humaines. Ce travail méticuleux de maîtrise des dépenses continue d'être appliqué à toutes les lignes de notre budget de fonctionnement.

La progression de l'encours de dette reste dans des proportions raisonnables et conformes à ce que l'on peut observer dans des métropoles comparables à la nôtre. Allonger raisonnablement la capacité de désendettement, dans le cadre et les limites que prescrivent la loi et la Cour des Comptes, n'a rien d'un contre-sens économique dans la période actuelle, d'autant que ce choix s'accompagne de l'engagement de ne pas actionner le levier fiscal d'ici la fin du mandat. Il est bien ici question de financer des projets lourds et nécessaires, qui continueront de structurer notre agglomération dans les décennies à venir.

Dans ce contexte, malgré les récentes crises successives, la stratégie volontariste menée par l'Eurométropole dans tous les domaines relevant de sa compétence se concrétise non seulement par un investissement soutenu, mais aussi par un budget maîtrisé et une gestion saine qui permettent de répondre efficacement et avec constance à la feuille de route politique déployée depuis 2020 et destinée à irriguer l'ensemble du territoire : cette recherche constante d'une équité territoriale solidaire et respectueuse des communes guide l'action eurométropolitaine.



## Zoom sur les dépenses d'investissement

- 320,3 M€ pour les dépenses d'investissement opérationnels, en lien avec l'actualisation du plan d'équipement de mandat : plus haut niveau d'investissement depuis 2014 (329,3 M€)
- 50 M€ pour la rénovation du stade de la Meinau
- Près de 50 M€ pour la partie aménagement urbain des extensions tramway, BHNS et opérations associées (gare basse, pistes cyclables)
- 44 M€ pour la voirie et les pistes cyclables du budget principal (16,9 M€) incluant les aménagements dans les communes et la voirie spécifique (TSPO...)
- 25,8 M€ pour le logement (25,2 M€ en 2023)
- 14,5 M€ pour l'enseignement supérieur, dont 5 M€ pour des travaux complémentaires pour le CARDO – Ex PAPS-PCPI, 4,7 M€ pour les contrats de projet État-Région 2014-2020 et 2021-2027, 2 M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU, 1,6 M€ pour le plan campus et 1 M€ pour le triennal ;
- 9,4 M€ pour les véhicules et engins dans le cadre de la ZFE
- 4,6 M€ pour la politique liée à la mise en place de la zone à faibles émissions - mobilité (ZFE) répartis entre 4,3 M€ d'aides aux particuliers et aux entreprises et 0,3 M€ de signalétique ;
- 8,1 M€ pour les travaux à l'Unité de Valorisation Énergétique
- 3,7 M€ pour le projet d'optimisation des déchets, principalement le développement des bio-déchets (2,5 M€).

## Zoom sur les dépenses de fonctionnement

- +1,2 M€ pour les bio-déchets, +0,9 M€ pour les autres filières de déchets + 2 M€ sur les subventions, en soutien notamment au développement touristique durable du territoire avec +1 M€ de soutien à l'office de tourisme
- +1,4 M€ de contribution pour les organismes en charge de la prévention spécialisée et du fonds d'aide aux jeunes, lié à l'évolution de la pauvreté sur le territoire et notamment l'augmentation du nombre de quartiers concernés par la rénovation urbaine
- -5,4 M€ à la contribution versée au budget annexe des mobilités actives, qui passe de 62,8 M€ à 57,4 M€. Cette évolution est principalement due, sur le budget annexe des mobilités actives (voir le détail à la partie dédiée à ce budget annexe):
  - en dépenses, à la part énergie qui est en diminution prévisionnelle de 11,6 M€ pour la CTS (de 26,4 M€ en 2023 à 14,8 M€ en 2024), ce qui permet de limiter l'augmentation de la contribution à la CTS à +1,9 M€ (de 168,5 M€ à 170,4 M€ de BP à BP) ;
  - en recettes, au versement mobilité qui est inscrit à 129 M€, soit +7,5 M€ de BP à BP.

## Zoom sur le budget annexe des mobilités actives

- Services liés aux déplacements en augmentation de 1,2M€ permettent :
  - Le déploiement du REME (+1,6M€),
  - Le marché pour le transport des personnes à mobilité réduite revu à la hausse (+0,3M€)
  - L'enquête CEREMA (0,3M€),
  - L'intégration tarifaire SNCF (+0,1M€), permettant l'accès gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans au réseau TER,
  - Les frais d'études (-0,3M€),
  - La contribution à la CTBR (-0,6M€);
- Les dépenses destinées au développement des mobilités actives (+0,9M€) sont :
  - Le service Véllhop en hausse de 0,4M€,
  - Les frais d'études sur l'usage du vélo, ou la multimodalité (+0,3M€)
  - Le développement d'une plateforme pour le covoiturage (+0,2M€)
- L'accompagnement des projets de transport (+0,2M€), notamment la mise en place du pôle d'échange multimodal d'Entzheim (+0,1M€), ou l'entretien de la verrière de la gare de Strasbourg (+0,1M€),
- Les dépenses liées au développement de la ZFE (-3M€), principalement le compte mobilité revu à la baisse (-2,8M€) et inscrit à 0,2M€, ainsi que les frais d'études (-0,2M€)

L'autofinancement augmente de 1,2M€ à 7,4M€ au Budget primitif 2024 contre 6,2M€ au Budget primitif 2023 (hausse de la dotation aux amortissements).

## Zoom sur la contribution forfaitaire versée à la CTS

L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, verse annuellement à la CTS, en charge de l'exploitation de son réseau de tramway et de bus, une contribution permettant de couvrir :

- Le déficit d'exploitation de la CTS (écart entre les charges d'exploitation et les recettes commerciales)
- Les charges financières (amortissements, provisions) liées aux investissements supportés par la CTS, tels que les extensions du réseau ou l'acquisition de matériel roulant.

Par conséquent, toutes les nouvelles offres et les nouveaux services proposés (extension d'une ligne de tramway...), ou modification de la politique tarifaire impactent le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre financier du service.

La contribution s'inscrit cette année à hauteur de 170,4M€.

Elle augmente de 1,9M € par rapport au BP 2023, malgré le moindre impact du coût de l'énergie, en raison de l'évolution de l'offre, qui comprend notamment l'extension de la ligne G vers le quartier Danube, ainsi que la mise en place des lignes Chron'hop.





# Les documents budgétaires transmis aux conseillers comportent :

## Pour le document réglementaire

### 1 / LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

### 2 / LES ÉLÉMENTS DU VOTE

#### **Pour la section d'investissement :**

- la vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- la liste des autorisations de programme. Seuls sont soumis au vote de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2024.

#### **Pour la section de fonctionnement :**

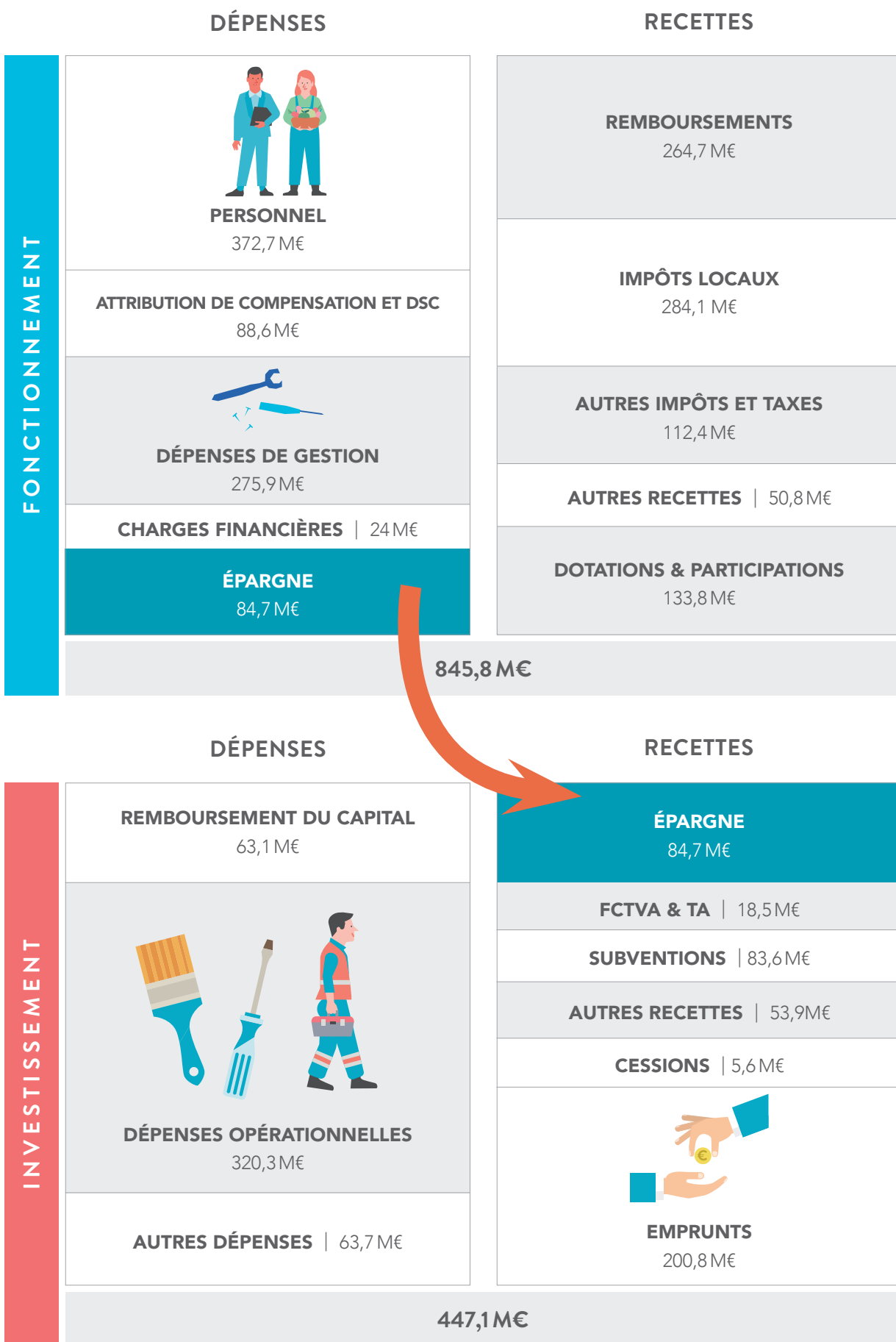
- vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- les annexes:
  - présentation croisée par fonction,
  - annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel).

### 3/ LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES ZONES D'AMÉNAGEMENT, DES MOBILITÉS ACTIVES, DÉTAILLÉS OU SIMPLIFIÉS, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

#### **Pour le cahier d'investissement**

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails sont présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M57), mobilités actives (M57).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice :



# 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A. LES DÉPENSES

Le projet de budget 2024 intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 761,1M€ à comparer aux 751M€ du BP 2023, soit +1,3 % (ou +10,1M€).

### BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - exercice 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>109 698 946</b>	<b>129 077 131</b>	<b>125 201 963</b>	<b>-3,00%</b>
	Achats et variation de stocks	18 872 491	36 357 755	27 823 323	-23,47%
	> Énergie	10 189 200	27 918 884	19 100 500	-31,59%
	> Eau	1 218 500	1 219 500	1 179 908	-3,25%
	> Fournitures	7 440 791	7 197 471	7 521 015	4,50%
	> Autres	24 000	21 900	21 900	0,00%
	Autres charges et charges externes	86 585 655	88 450 806	93 057 940	5,21%
	Services extérieurs	65 738 957	68 449 896	71 572 533	4,56%
	> Contrat de prestations de service	37 010 884	40 544 935	42 918 865	5,86%
	dont fonctionnement unité de valorisation énergétique	13 740 600	14 187 045	13 202 523	-6,94%
	> Entretien et réparations	18 646 419	18 395 783	19 090 159	3,77%
	> Autres	10 081 654	9 509 178	9 563 509	0,57%
	Autres services extérieurs	20 846 698	20 000 910	21 485 407	7,42%
	> Frais de gardiennage	1 129 050	1 201 650	1 513 123	25,92%
	> Frais de nettoyage des locaux	2 804 250	3 091 501	2 902 050	-6,13%
	> Autres	16 913 398	15 707 759	17 070 234	8,67%
	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 240 800	4 268 570	4 320 700	1,22%
<b>2</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>348 857 250</b>	<b>368 476 800</b>	<b>372 677 400</b>	<b>1,14%</b>
	Dépenses de personnel	342 243 250	361 253 925	364 853 400	1,00%
	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 614 000	7 222 875	7 824 000	8,32%
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>123 238 656</b>	<b>146 766 291</b>	<b>144 043 385</b>	<b>-2,83%</b>
	Subventions	37 835 039	34 111 599	36 147 332	5,97%
	> Subventions de fonctionnement aux organismes publics	9 397 213	8 540 489	9 085 012	6,38%
	> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	28 437 826	25 571 109	27 062 320	5,83%
	Autres charges de gestion courante	85 403 617	112 654 692	107 896 053	-4,22%
	> Versement au budget annexe des mobilités actives	38 400 000	62 800 000	57 400 000	-8,60%
	> Contribution au SIS67	28 281 842	29 918 600	30 867 330	3,17%
	> Versement au budget de l'assainissement	3 200 000	3 600 000	3 600 000	0,00%
	> Autres	15 521 775	16 336 092	16 028 723	7,60%

<b>4</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élèves</b>	<b>339 000</b>	<b>348 000</b>	<b>370 000</b>	<b>6,32%</b>
<b>5</b>	<b>Charges financières</b>	<b>10 300 000</b>	<b>16 150 000</b>	<b>24 005 000</b>	<b>48,64%</b>
	Intérêts des emprunts et dettes	10 100 000	16 000 000	24 000 000	50,00%
	Autres charges financières	200 000	150 000	5 000	-96,67%
<b>6</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>311 470</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>7</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>90 154 678</b>	<b>89 881 778</b>	<b>90 502 252</b>	<b>0,69%</b>
	Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	73 777 570	0,00%
	Dotations de solidarité communautaire	14 957 108	14 859 208	14 774 682	-0,57%
	Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	930 000	660 000	200 000	-69,70%
	Autres reversements	490 000	585 000	1 750 000	199,15%
<b>8</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	
<b>9</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>79 000 000</b>	<b>77 400 000</b>	<b>84 700 000</b>	<b>9,43%</b>
	Amortissements des immobilisations	65 000 000	67 000 000	73 000 000	8,96%
	Amortissements des charges exceptionnelles	800 000	800 000	800 000	0,00%
	Virement de la section d'investissement	13 200 000	9 600 000	10 900 000	13,54%
	<b>Autofinancement brut</b>	<b>73 000 000</b>	<b>70 000 000</b>	<b>79 000 000</b>	<b>12,86%</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>761 900 000</b>	<b>828 400 000</b>	<b>845 800 000</b>	<b>2,10%</b>

## Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en diminution de 3 %, à 125,2 M€, soit -3,9 M€ de BP à BP.

### Achats et variations des stocks ▼ 23,5 %

Les achats et variations des stocks sont en baisse de 23,5 %, à 27,8 M€ (-8,5 M€).

Sont constatés :

- **les dépenses d'énergie**, en diminution de 8,8 M€, à 19,1 M€ suite aux prises de position effectuées tout au long de l'année 2023 et du plan de sobriété énergétique qui a permis de réduire la consommation énergétique de 14 % en un an ;
- **les dépenses d'eau** à 1,2 M€, en quasi-stabilité ;
- **les dépenses en fournitures**, en augmentation de 0,3 M€, de 7,2 M€ à 7,5 M€.

### Autres charges & services externes ↗ 5,2 %

Le poste « autres charges et services externes » est en hausse de 5,2 %, passant de 88,5 M€ au BP 2023 à 93,1 M€ au BP 2024 (+4,6 M€), dont :

- **les services extérieurs**, à 71,6 M€, en croissance de 3,1 M€ (+4,6 %), dont :
  - les dépenses informatiques, principalement la sous-traitance et la maintenance, qui passent de 12,5 M€ à 14,1 M€, en forte évolution suite à la passation de nouveaux marchés (+1,6 M€) et qui sont remboursés à 60 % par la ville de Strasbourg ;
  - la gestion des déchets, dont les dépenses passent de 26,5 M€ à 27,5 M€, soit +1 M€ de BP à BP, comprenant la collecte des bio-déchets (+1,2 M€), les gestions des autres filières de déchets (+0,9 M€) minoré du versement à l'unité de valorisation énergétique (-1 M€) compte tenu de la baisse du tonnage constaté traité par l'usine ;
  - la gestion de la propreté, qui passe de 5,6 M€ à 5,9 M€, lié principalement à l'évolution du coût du balayage sur la voie publique (+0,3 M€).
- **Les autres services extérieurs**, à 21,5 M€, soit +1,5 M€ de BP à BP, dont :
  - les frais de gardiennage à 1,5 M€, soit +0,3 M€ de BP à BP, lié à l'actualisation des marchés,
  - les frais de nettoyage des locaux à 2,9 M€, soit -0,2 M€ de BP à BP, et correspondant à l'optimisation des prestations,
  - la partie autres dépenses, à 17,1 M€ soit +1,4 M€ de BP à BP, comprenant +0,5 M€ dans le domaine de l'urbanisme, principalement l'écologie du territoire, +0,3 M€ pour les autres dépenses informatiques, +0,2 M€ pour le pôle tourisme et correspondant à des actions de communication et d'animation dans le domaine, +0,2 M€ pour le contrat local de santé, +0,2 M€ pour les ressources humaines, notamment l'actualisation du baromètre social, le coaching et les projets de management.

### Impôts et taxes ↗ 1,2 %

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en faible hausse à 4,3 M€, compte tenu du travail de dégrèvement effectué, permettant de limiter l'augmentation, malgré la prise en compte de l'évolution forfaitaire des bases ménages de fiscalité payée (+3,9 %).



## Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'établissent au BP 2024 à 372,7 M€ au lieu de 368,5 M€ au BP 2023, soit +4,2 M€ (+1,1 %).

Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agent-es travaillant pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de celles et ceux qui exercent des missions dévolues aux budgets annexes de l'Eurométropole, la ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des écoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute école des arts du Rhin (HEAR), de l'Orchestre philharmonique ou de la SPL Deux-Rives. Au total, le montant des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 245,6 M€, dont la Ville de Strasbourg représente la majorité avec 219 M€.

L'évolution calculée est basée sur l'atterrissage de 2023 (hors prime exceptionnelle de 3,8 M€) de 358,6 M€, soit +14,1 M€ qui s'explique par les éléments suivants :

- +3,5 M€ d'ajout de 5 points d'indice à tous les agent-es à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- +2,9 M€ d'impact en année pleine de mesures prises en 2023 (Séguir étendu, refonte des grilles, augmentation du point d'indice),
- +2 M€ correspondant à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- +1,5 M€ pour l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL,
- +1,2 M€ d'entrées/sorties de personnel,
- +1 M€ d'autres mesures (mutuelle, forfait mobilité durable...),
- +2 M€ de mesures nationales.

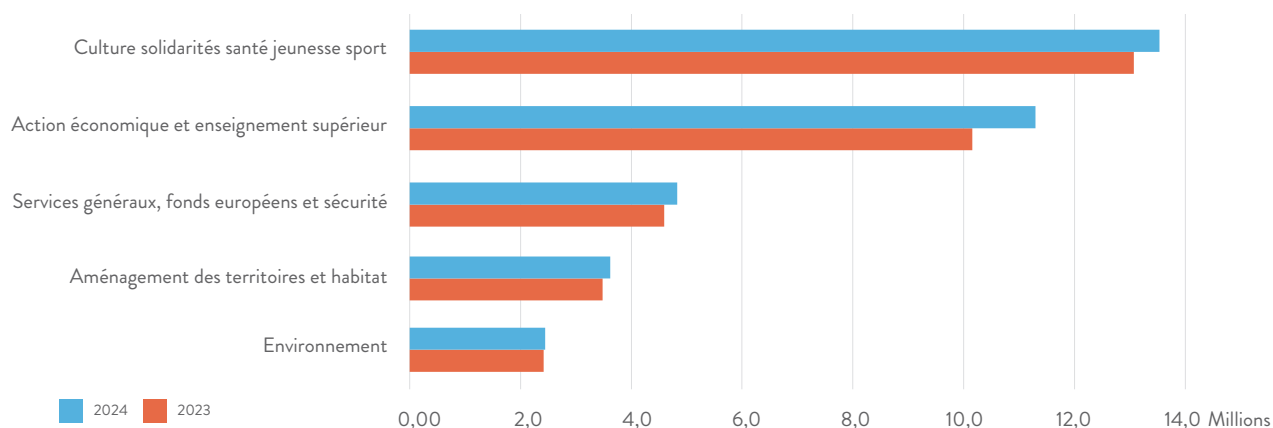
Les dépenses de personnel de l'Eurométropole nettes des remboursements des autres collectivités et des budgets annexes s'élèvent au BP 2024 à 127,1 M€.

L'estimation des dépenses de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL, de l'Orchestre et de la Caisse des écoles se base sur le taux arrêté lors de la Commission mixte paritaire du 25 janvier 2024, portant sur l'exercice 2023, à savoir 58,66 % de la charge des dépenses globales de personnel.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice 2024, sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2025 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole, dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2024.



## Les autres charges de gestion courante Évolution des subventions de 2023 à 2024



### Subventions: 36,1M€ ↗ 6 %

Les subventions augmentent de 2 M€ (+6 %) à 36,1M€ au BP 2024 au lieu de 34,1M€ au BP 2023. Cette évolution est principalement due :

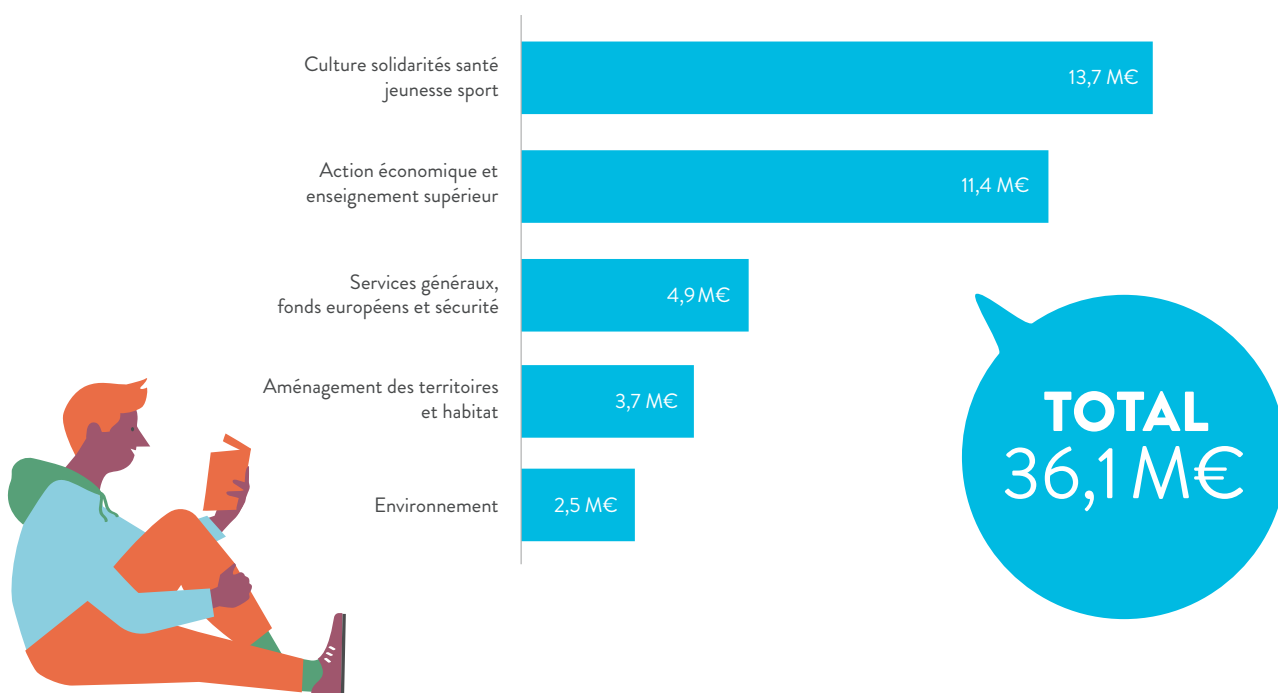
- à la culture, aux solidarités, la santé et la jeunesse et au sport, à 13,7M€, soit +0,5M€ de BP à BP, correspondant :
  - pour la culture, à 5,1M€ soit +0,3M€ de BP à BP, au soutien de l'Eurométropole à « Strasbourg capitale mondiale du livre »,
  - pour les solidarités, la santé et la jeunesse, à 6,6M€, soit +0,2M€ de BP à BP, à l'augmentation du financement de l'hébergement (+0,1M€) et à l'insertion (+0,1M€);
  - le sport, à 2M€ soit un montant en légère baisse de BP à BP.
- à l'action économique et à l'enseignement supérieur, à 11,4M€ (+1,2M€), principalement en faveur du tourisme, incluant +1M€ de subvention pour l'Office de tourisme et +0,1M€ pour son développement.

Les autres évolutions, qui s'équilibrent, correspondent :

- aux augmentations suivantes : l'emploi et l'insertion professionnelle (+0,3M€), l'entrepreneuriat (+0,2M€), l'économie culturelle et créative (+0,2M€) et le soutien au secteur de l'habitat et du bâtiment (+0,2M€);
- aux diminutions qui sont liées au soutien à l'aéroport (-0,4M€) conformément au nouveau contrat triennal, au tourisme d'affaire (-0,4M€) et au projet alimentaire territorial (- 0,1M€);
- aux services généraux et les fonds européens, à 4,9M€, soit +0,2M€ de BP à BP, lié notamment à l'augmentation de l'enveloppe du Fonds social européen 2022-2029 qui s'élève en 2024 à 1M€ ;
- à l'aménagement du territoire et l'habitat à 3,7M€ (+0,1M€), consécutif à la hausse de la subvention prévisionnelle à l'ADEUS (à 2,9M€);
- à l'environnement, à 2,5M€, en légère augmentation de BP à BP.

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

## Répartition prévisionnelle par thématique des subventions aux associations et organismes de droit privé



### **Autres charges de gestion courante (hors subventions) 107,9 M€ ▼4,2 %**

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une diminution de 4,2 %, passant de 112,7 M€ à 107,9 M€ (-4,8 M€). Cette évolution est liée pour :

- -5,4 M€ à la contribution versée au budget annexe des mobilités actives, qui passe de 62,8 M€ à 57,4 M€. Cette évolution est principalement due, sur le budget annexe des mobilités actives (voir le détail à la partie dédiée à ce budget annexe):
  - en dépenses, à la part énergie qui est en diminution prévisionnelle de 11,6 M€ pour la CTS (de 26,4 M€ en 2023 à 14,8 M€ en 2024), ce qui permet de limiter l'augmentation de la contribution à la CTS à +1,9 M€ (de 168,5 M€ à 170,4 M€ de BP à BP);
  - en recettes, au versement mobilité qui est inscrit en forte progression à 129 M€, soit +7,5 M€ de BP à BP.
- +1 M€ pour la contribution au SIS 67, à 30,9 M€, soit +3,2 %;

La partie « autres » passe de 16,3 M€ à 16 M€, soit -0,3 M€ comprenant notamment :

- +1 M€ en faveur de la prévention spécialisée, dont le montant est de 5,7 M€ à comparer aux 4,7 M€ du BP 2023, afin de répondre aux besoins sociaux croissants sur le territoire;
- +0,4 M€ pour le fonds d'aide aux jeunes, à 0,9 M€ au BP 2024;
- +0,1 M€ pour les indemnités des élu-es, à 2,6 M€;
- -2 M€ d'indemnités Covid inscrites au BP 2023 et non reconduites en 2024.

## **Les charges financières**

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à 24 M€ en section de fonctionnement pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), en augmentation de 48,6 % de BP à BP (+7,8 M€) compte tenu de l'évolution importante des taux d'intérêts depuis l'exercice 2022 et à la politique d'investissement soutenue de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **Les reversements de fiscalité**

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont en augmentation de 0,6 M€, à 90,5 M€ (+0,7 %) correspondant à :

- 73,8 M€ d'attribution de compensation versée aux communes, en stabilité
- 14,8 M€ de dotation de solidarité communautaire, à -0,1 M€,
- 0,2 M€ au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), en diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2023, l'inscription 2024 correspondant montant notifié au printemps 2023,
- 1,8 M€ pour les autres reversements, en augmentation de 1,2 M€, afin de prendre en compte les éventuels remboursements de fiscalité aux particuliers ou aux entreprises qui auraient été taxés à tort.





## Les frais divers

Les **frais de fonctionnement des groupes d'élus** font l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,4 M€** est prévu en 2024.

Depuis la révision de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en 2018, les **charges exceptionnelles** sont devenues des charges dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste au budget que la nature « 673 - mandats annulés sur exercices antérieurs », dotée d'un montant de 0,3 M€.

Par ailleurs, une **dotation aux provisions** de **4 M€** est inscrite au budget primitif 2024 afin d'abonder les 8 M€ déjà constitués en 2023 pour le risque lié à la gestion de l'unité de valorisation énergétique (UVE).



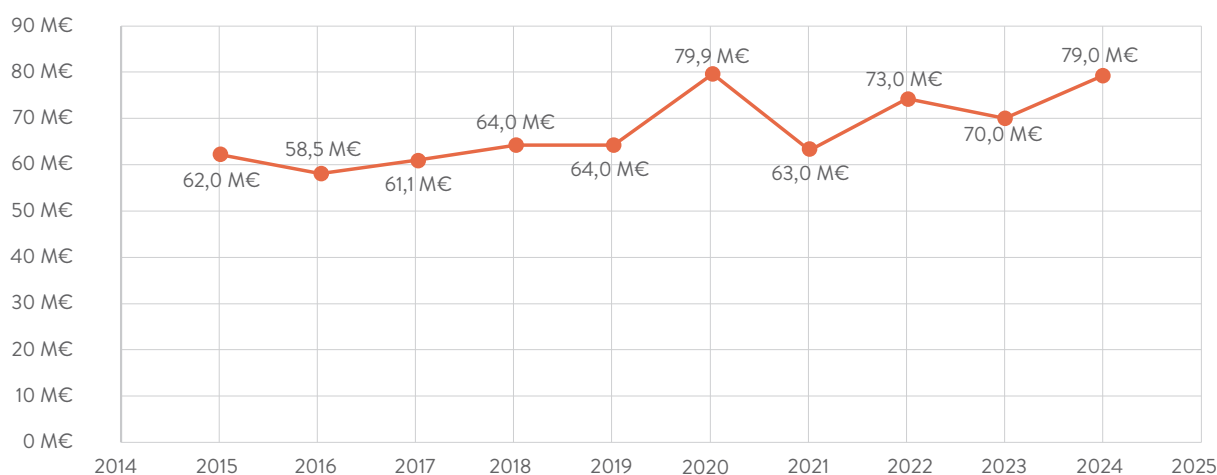
## Financement de la section d'investissement

La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à 84,7 M€, en augmentation de 7,3 M€, et se décompose en :

- amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 73 M€, en forte évolution (+6 M€), suite à la mise en place de l'amortissement au « prorata temporis », conformément à la réglementation ;
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 10,9 M€ ;
- amortissement de l'étalement de charges de 0,8 M€ correspondant à la 5<sup>e</sup> année sur 5 ans, et d'un montant total de 4 M€ lié aux dépenses supportées par la collectivité au titre de la lutte contre le Covid 19 constatées sur l'exercice 2020.

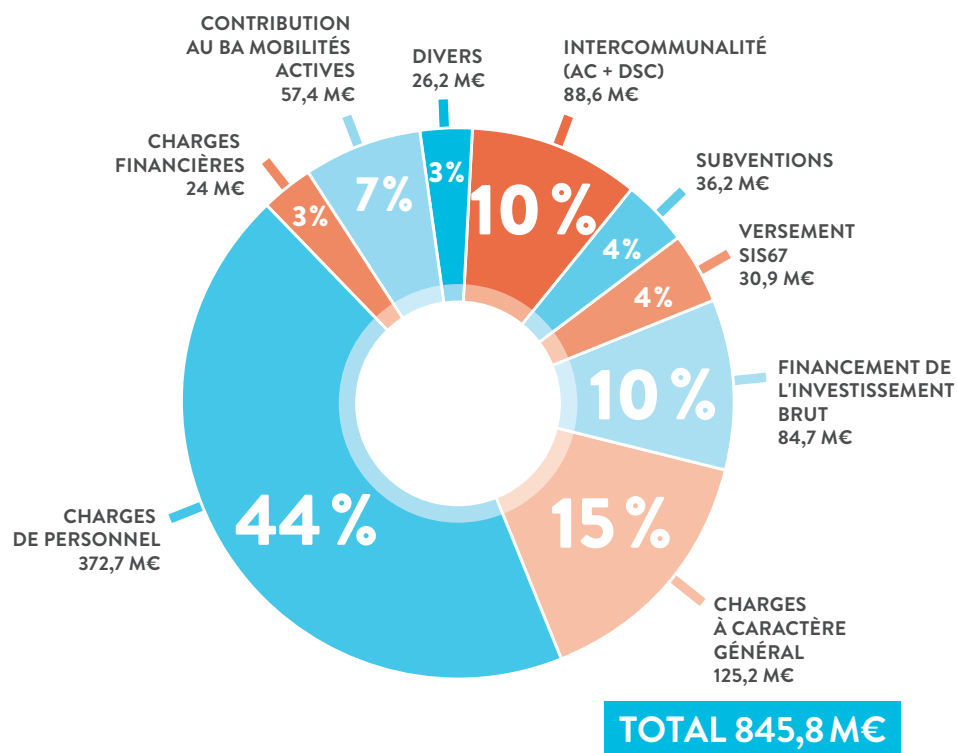
L'autofinancement brut, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (autrement dit les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) passe de 70 M€ à 79 M€, soit +9 M€ de BP à BP.

## Autofinancement au budget primitif

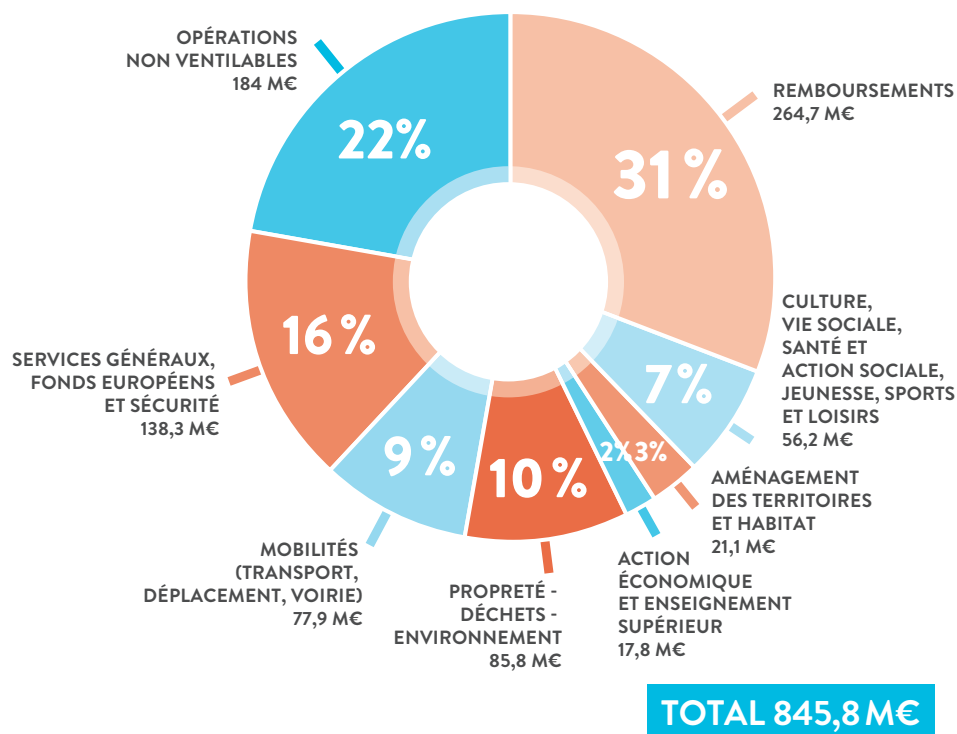


## Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

### Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



### Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction incluant la part des dépenses remboursées



Le détail des dépenses de fonctionnement par fonction/politique publique :

**La propreté, les déchets et l'environnement - 85,8M€ (10 %)**

correspondent à :

- 41,8M€ de dépenses de personnel,
- 44M€ de dépenses directes, dont :
  - 14,1M€ pour le traitement des déchets de l'unité de valorisation énergétique,
  - 9M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
  - 6,4M€ pour la propreté urbaine, dont 1M€ pour les toilettes publiques,
  - 6,1M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
  - 3,6M€ pour les eaux pluviales,
  - 2,4M€ pour le plan climat,
  - 1,1M€ pour la gestion et la prévention des risques environnementaux,
  - 0,9M€ pour l'éducation à l'environnement et l'écologie du territoire,
  - 0,3M€ pour l'exploitation du réseau d'assainissement.

**Les mobilités - 77,9M€ (9 %)**

recouvrent une acception très large puisque regroupent la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements.

Elles sont notamment constituées de :

- 12,1M€ de dépenses de personnel,
- 65,8M€ de dépenses directes, réparties entre :
  - 57,4M€ de subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités actives,
  - 6M€ pour les voies publiques dont 1,4M€ lié au transfert des routes nationales,
  - 1,2M€ pour le SIRAC,
  - 0,7M€ pour les stationnements en ouvrage,
  - 0,3M€ pour la gestion de la zone à faibles émissions.

**La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs - 56,2M€ (7 %)**

comportent :

- 23,5M€ de dépenses de personnel,
- 32,7M€ de dépenses directes, dont :
  - 15,6M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse, dont 6,9M€ pour la jeunesse, 5,9M€ pour la lutte contre l'exclusion et 2,3M€ pour le pôle insertion et développement social,
  - 8,6M€ pour la culture incluant 2,4M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire, 2,1M€ pour l'action culturelle et la mission de développement des publics, 2M€ pour les médiathèques métropolitaines et 2M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées),
  - 7,5M€ pour les sports, dont 4,1M€ pour les piscines, plans d'eau et la patinoire, 2,8M€ pour la vie sportive et 0,5M€ pour le patrimoine sportif,
  - 0,9M€ pour le service hygiène et santé environnementale,
  - 0,1M€ pour les animations de fin d'année.

**L'aménagement du territoire et l'habitat - 21,1M€ (3 %)**

comprennent :

- 12,2M€ de dépenses de personnel,
- 8,8M€ de dépenses directes, dont principalement :
  - 3,5M€ pour l'urbanisme, dont 2,9M€ de subvention à l'ADEUS,
  - 1,7M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
  - 1,4M€ en faveur des espaces verts,
  - 1M€ au profit de l'habitat,
  - 1M€ pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### **L'action économique et l'enseignement supérieur - 17,8 M€ (2 %)**

comprennent :

- 3,2 M€ de dépenses de personnel,
- 14,6 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
  - 4,2 M€ pour le tourisme, le commerce, l'artisanat et l'entrepreneuriat,
  - 3,3 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
  - 3 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
  - 1,2 M€ pour l'appel à projet PIA – Territoires de santé de demain,
  - 0,7 M€ pour le soutien à l'aéroport,
  - 0,8 M€ de reversement de taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace,
  - 0,5 M€ pour la communication économique,
  - 0,3 M€ pour l'agriculture péri-urbaine
  - 0,2 M€ pour le soutien au secteur de l'habitat et du bâtiment,
  - 0,2 M€ pour la mission digitale.

### **Les services généraux, les fonds européens et la sécurité - 138,3 M€ (16 %)**

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, les fonds européens et la sécurité qui intègrent les charges de personnel des fonctions ressource (34,3 M€), la contribution au SIS 67 (30,9 M€), l'énergie (19,1 M€), les dépenses informatiques (17 M€), celles du parc de véhicules (5,7 M€), les fonds européens et à vocation internationale (2,1 M€) ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux ressources (eau, communication, imprimerie, formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc.).

### **Les opérations non ventilables - 184 M€ (21 %)**

intègrent notamment le financement de la section d'investissement (84,7 M€) et les atténuations de produits (90,5 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la contribution escomptée au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), estimée sur la base du notifié 2023.

### **Les remboursements - 264,7 M€ (31 %)**

intègrent notamment les dépenses de personnel remboursées (245,6 M€ dont 219 M€ de la Ville de Strasbourg), et les frais d'administration générales remboursés (19,1 M€ dont 12,4 M€ de la part de la Ville de Strasbourg).

## B. LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 840,1M€ à comparer aux 821M€ du BP 2023, soit +2,3 % (+19,1M€).

### BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>264 168 635</b>	<b>280 156 885</b>	<b>284 971 994</b>	<b>1,72 %</b>
	Remboursements	246 318 000	259 155 000	264 735 000	2,15 %
	Mise à disposition de personnel facturée (collectivité employeur unique)	229 668 000	241 405 000	245 585 000	1,73 %
	> Aux budgets annexes eau, assainissement, BAMA	17 300 000	17 600 000	18 125 000	2,98 %
	> A la Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Écoles, Amicale, associations, HEAR et OPS	212 368 000	223 805 000	227 460 000	1,63 %
	Recouvrement frais de gestion s/Ville	10 300 000	11 000 000	12 400 000	12,73 %
	Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. Et BAMA	6 350 000	6 750 000	6 750 000	1,73 %
	Recettes du domaine et ventes diverses (Hors remboursements)	17 850 635	21 001 885	20 236 994	-3,64 %
	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique	3 221 900	3 223 300	3 381 900	4,92 %
	Autres redevances et recettes diverses	292 885	442 885	354 567	-19,94 %
	Travaux	100 000	180 000	167 000	-7,22 %
	Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	8 960 000	12 013 000	11 093 000	-7,66 %
	Redevances et droits des services à caractère culturel	323 000	302 500	321 500	6,28 %
	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 347 000	3 649 000	3 789 000	3,84 %
	Autres prestations de services	145 000	145 000	155 000	6,90 %
	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	909 500	644 500	489 500	-24,05 %
	Autres produits	551 350	401 700	485 527	20,87 %
<b>2</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>341 758 134</b>	<b>370 796 134</b>	<b>396 506 292</b>	<b>6,93 %</b>
	Ressources fiscales	247 400 000	274 700 000	284 109 378	3,43 %
	Fiscalité reversée	26 846 914	26 846 914	33 446 914	24,58 %
	> FNGIR	24 354 204	24 354 204	24 354 204	0,00 %
	> Attribution de compensation	2 492 710	2 492 710	2 492 710	0,00 %
	> Autres reversements de fiscalité			6 600 000	
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	62 000 000	63 000 000	70 400 000	11,75 %
	Taxe de séjour	5 350 000	6 000 000	8 250 000	37,50 %
	Autres taxes	161 220	249 220	300 000	20,38 %
<b>3</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>128 885 042</b>	<b>131 026 254</b>	<b>133 797 628</b>	<b>2,12 %</b>
	D.G.F.	78 944 500	78 800 000	79 360 000	0,71 %
	Dotations générales de décentralisation	147 775	147 775	147 775	0,00 %
	Participations	4 430 678	5 462 078	5 052 895	-7,49 %
	FCTVA	900 000	900 000	900 000	0,00 %
	Compensations, attributions et autres participations	44 462 089	45 716 401	48 336 958	5,73 %
	> Dotations et compensations relatives à la DCRTP	12 794 756	12 794 756	12 660 000	-1,05 %
	> Allocations compensatrices	31 667 333	32 921 645	35 676 958	8,37 %

<b>4</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>18 986 430</b>	<b>22 614 006</b>	<b>20 506 141</b>	<b>-9,32 %</b>
	Revenus des immeubles	3 456 259	3 562 039	3 551 351	-0,30 %
	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	6 102 471	8 344 597	7 415 123	-11,14 %
	Produits divers de gestion courante	9 427 700	10 707 370	9 539 667	-10,91 %
<b>5</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>189 953</b>	<b>481 474</b>	<b>727 236</b>	<b>51,04 %</b>
	Produits des participations	161 953	464 974	719 236	54,68 %
	Produits des autres immobilisations financières	28 000	16 500	8 000	-51,52 %
<b>6</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>285 801</b>	<b>94 242</b>	<b>502 096</b>	<b>432,77 %</b>
	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	285 801	94 242	502 096	432,77 %
<b>7</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>1 626 005</b>	<b>2 531 005</b>	<b>2 688 613</b>	<b>6,23 %</b>
	Remboursement sur rémunérations du personnel	1 314 655	2 179 655	2 323 613	6,60 %
	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	300 000	350 000	350 000	0,00 %
	Autres atténuations de charges	11 350	1 350	15 000	1 011,11 %
<b>8</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0</b>	<b>13 300 000</b>	<b>400 000</b>	<b>-96,99 %</b>
<b>9</b>	<b>Quote-part des subi. d'inv. transférée au compte de résultat</b>	<b>6 000 000</b>	<b>7 400 000</b>	<b>5 700 000</b>	<b>-22,97 %</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>761 900 000</b>	<b>828 400 000</b>	<b>845 800 000</b>	<b>2,10 %</b>

## Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 1,7 %, passant de 280,2 M€ à 285 M€ (soit +4,8 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités et entités associées ainsi que des budgets annexes. Leur montant s'élève à 264,7 M€ au BP 2024 au lieu de 259,2 M€ en 2023 (+5,6 M€), notamment liés à :

- l'augmentation prévisionnelle des remboursements des collectivités et entités satellites (+3,7 M€), principalement celle de la part de la ville de Strasbourg, pour +4 M€ ;
- l'ajustement à la hausse des remboursements de dépenses de personnel de la part des budgets annexes (0,5 M€) ;
- l'augmentation des remboursements des frais d'administration générale de la ville de Strasbourg (+1,4 M€).

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 20,2 M€ au lieu de 21 M€ au BP 2023, soit une diminution de 0,8 M€ de BP à BP (-3,6 %). Cette évolution est principalement due à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, à 11,1 M€ au lieu de 12 M€ au BP 2023 (- 0,9 M€), la dynamique de ce produit étant moins forte qu'initialement escomptée.



## Impôts et taxes

Ce poste passe de 370,8 M€ à 396,5 M€, en augmentation de 6,9 % (+25,7 M€) expliquée comme suit :

- +9,4 M€ pour les contributions directes, à hauteur de 284,1 M€ en 2024 au lieu de 274,7 M€ au BP 2023, dont les évolutions sont détaillées ci-dessous :

En M€	BP 2023	BP 2024	Évolution
<b>Total impôts directs locaux</b>	<b>116</b>	<b>119,5</b>	<b>3,5</b>
Cotisation foncière des entreprises	74,3	77,7	3,4
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5,2	4,0	-1,2
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,6	36,8	1,2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,2	0,2	0,0
Taxe additionnelle non bâti	0,7	0,8	0,1
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux – IFER	2,7	3,0	0,3
Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM	6,5	6,0	-0,5
Fraction de TVA en compensation suppression THRP	96,0	97,6	1,6
Fraction de TVA en compensation suppression CVAE	53,5	58,0	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>274,7</b>	<b>284,1</b>	<b>9,4</b>

En cohérence avec les orientations budgétaires, les taux 2024 des recettes fiscales de l'Eurométropole de Strasbourg sont stables par rapport à 2023 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,60 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,94 %
  - cotisation foncière des entreprises : 26,83 %
  - taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11,25 %
- +7,4 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est inscrite à 70,4 M€ au lieu de 63 M€ au BP 2023, cette taxe restant toujours dynamique par rapport à la redevance spéciale ;
  - +2,3 M€ pour l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 8,3 M€ au lieu de 6 M€ en 2023.

## Dotations et participations

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations et les allocations compensatrices, passe de 131 M€ à 133,8 M€, en hausse de 2,1 % (+2,8 M€), répartis comme suit :

- +2,6 M€ pour les compensations de fiscalité, correspondant notamment à la croissance programmée de la compensation des pertes de bases foncières des établissements industriels ;
- +0,6 M€ pour le montant 2024 de la DGF de BP à BP qui est estimé à 79,4 M€ ;
- -0,4 M€ pour les participations qui s'élèvent à 5,1 M€ au BP 2024, dont la diminution est principalement liée au Fonds social européen (FSE), dont les recettes passent de 1 M€ à 0,6 M€ de BP à BP. L'autre principale recette concerne le projet PIA – territoire santé de demain, dont les recettes restent stables à 1,2 M€.



## Autres produits de gestion courante

Ce poste enregistre une baisse de 2,1M€, soit un montant de 20,5M€ au BP 2024 au lieu de 22,6M€ au BP 2023 (-9,3 %).

L'évolution concerne, pour :

- +0,4M€ de remboursement de prestations au personnel, non inscrits en 2023 et correspondant à la part de masse salariale de l'amicale remboursée à l'Eurométropole,
- +0,3M€ les redevances concernant les redevances des nouvelles DSP de réseaux de chaleur,
- +0,3M€, le résultat de la concession d'aménagement de la ZAC des poteries,
- +0,2M€, la redevance versée par le Zénith,
- +0,1M€ les remboursements de charge dans le cadre du mandat de gestion du patrimoine de l'Eurométropole,
- -1,5M€ les stationnements en ouvrage, à 4,5M€ au lieu de 6M€ en 2023, l'année dernière ayant enregistré une recette exceptionnelle de 1,5M€ correspondant au rattrapage de l'exercice 2021,
- -1,9M€ le domaine des autres filières de déchets, correspondant principalement aux ventes matière, lié à la forte diminution des prix qui a été constatée lors de l'exercice 2023.

## Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient l'Eurométropole de Strasbourg dans diverses structures (sociétés d'économies mixtes...). Leur montant est prévu à 0,7M€ en 2024, en augmentation de 0,2M€ de BP à BP.

## Produits spécifiques

Les produits exceptionnels depuis le BP 2019 recouvrent des recettes dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste que la nature « 773 - titres annulés sur exercices antérieurs », dotée de 0,5M€ en 2024 au lieu de 0,1M€ au BP 2023, lié pour 0,4M€ aux reliquats 2021-2023 du fonds d'aide aux jeunes à rembourser à la collectivité, conformément à la réglementation.

## Atténuation de charges

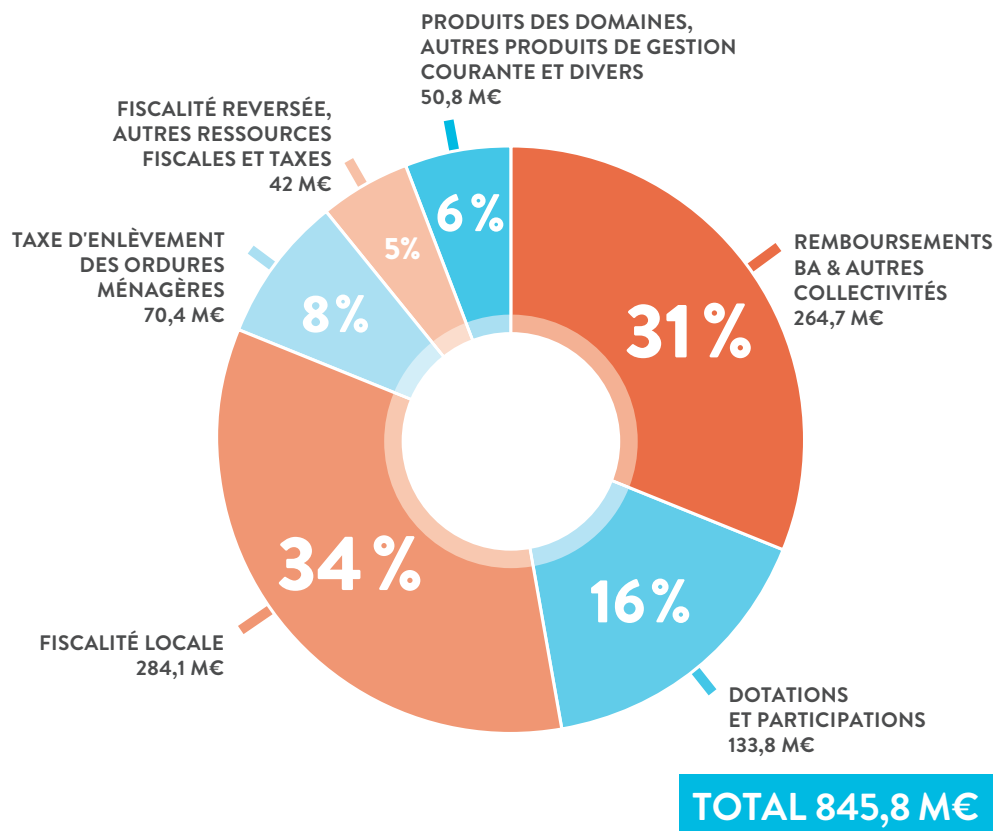
Ce poste est en augmentation de 0,2M€, à 2,7M€ au lieu de 2,5M€ (soit +6,2 %), liée aux évolutions de remboursements et participations aux rémunérations de personnel provenant de partenaires. .

## Reprise sur amortissements et provisions

Un montant de 0,4M€ est inscrit en recette, lié à une reprise de provisions concernant un contentieux avec la CNRACL, désormais atteint par la déchéance quadriennale.



Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste



## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont eux votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées.

Les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

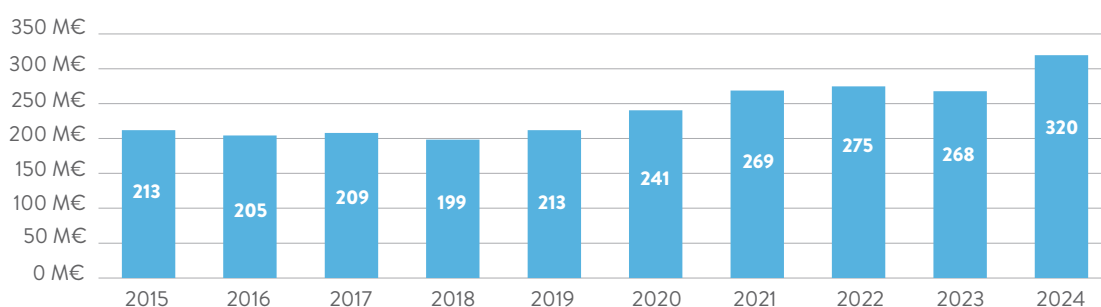
À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

### Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 447,1 M€ :

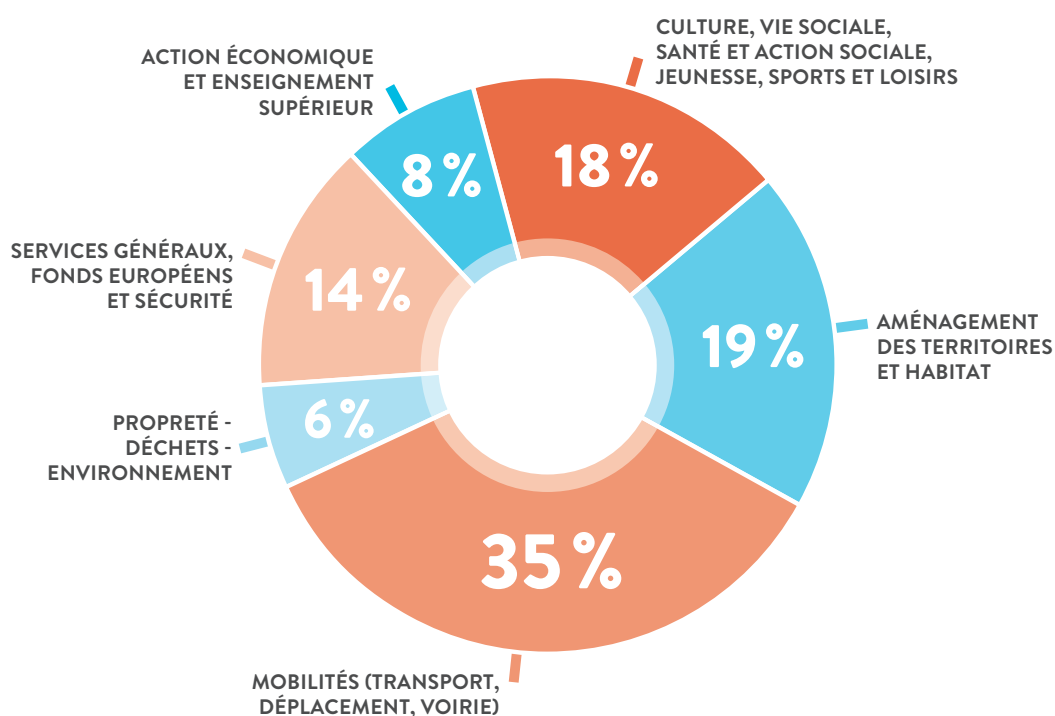
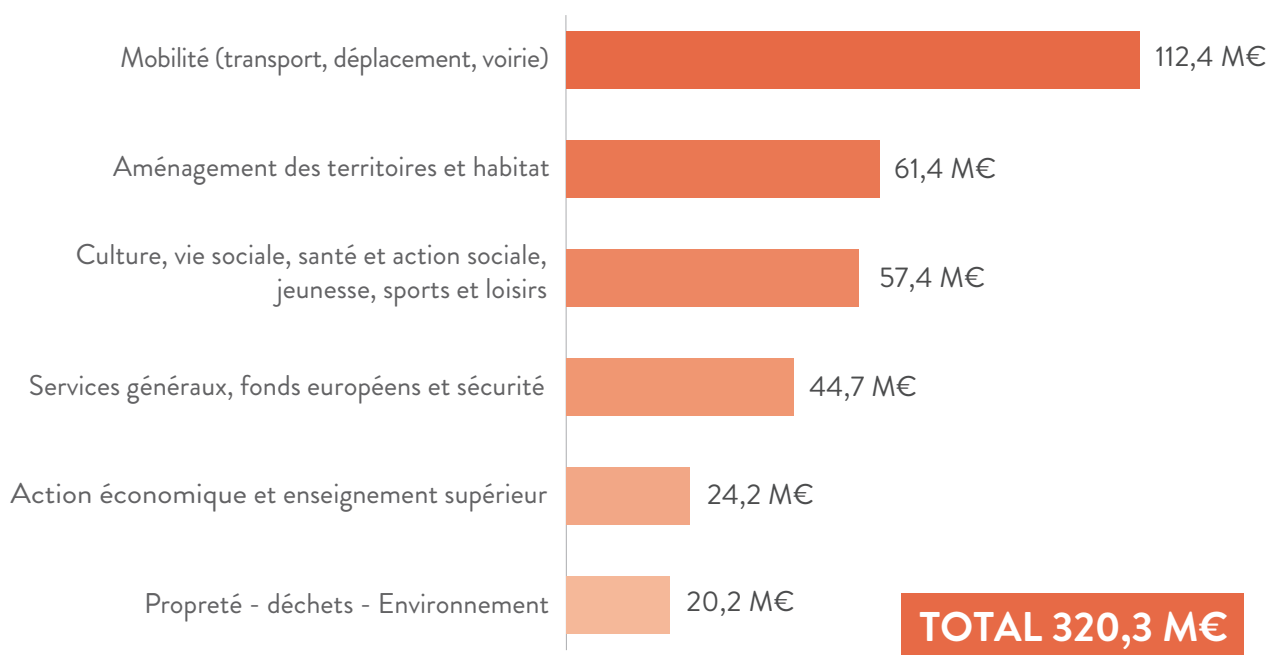
Investissement opérationnel	320,3 M€
Programmes financiers	126,8 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts, incluant les emprunts obligataires (63,1 M€), les emprunts pour tirage sur lignes de trésorerie (20 M€), équilibrées par des recettes du même montant, les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (5,7 M€), le reversement aux communes d'une part de la taxe d'aménagement (3 M€), les avances, équilibrées en dépenses et en recettes (21,3 M€), les participations (1 M€), les prêts et créances accordés (7,8 M€) et les remboursements de subventions trop versées (4,9 M€).

### Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



## Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



## **LE SECTEUR DES MOBILITÉS (TRANSPORT, DÉPLACEMENT, VOIRIE) À 112,4 M€ : 35 %**

Ce secteur « des mobilités » recouvre une acception très large puisqu'il regroupe l'accompagnement des extensions de transports collectifs (hors budget annexe), la voirie, la circulation, la signalisation et les déplacements.

S'agissant du **transport collectif**, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS.

Le **transport collectif et les opérations d'accompagnement** s'élèvent dans le budget principal à **49,4 M€** au BP 2024 et correspond aux éléments suivants :

- **22,5 M€** pour l'extension de tramway vers l'Ouest de l'agglomération,
- **12,4 M€** pour l'extension de tramway vers le Nord de l'agglomération,
- **8,3 M€** de dépenses annexes aux extensions de tramway intégrant 4,3 M€ pour l'aménagement de la gare routière et de la gare basse, 1,7 M€ d'opération cyclable annexe au tramway vers le nord et 1,4 M€ de déviations de réseaux,
- **5,7 M€** pour le bouclage sud du BHNS (bus à haut niveau de service) Gare-Étoile.

Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (*voir infra*).

Le montant dédié à la partie **voirie**, à **44 M€**, regroupe les grands projets, la voirie sur le territoire de l'Eurométropole, les travaux liés aux transferts de compétences et les opérations de rénovation urbaine, répartis de la façon suivante :

- **18,4 M€** à destination de projets spécifiques de voirie, incluant notamment 12,4 M€ pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur l'A351, 1,5 M€ pour l'entretien des voiries du port autonome, 1 M€ pour la requalification de la M35, 0,8 M€ pour le réaménagement des voiries dans le cadre du REM interurbain, 0,5 M€ pour l'aménagement des abords du stade de la Meinau, 0,5 M€ pour la liaison COS aéroport, 0,4 M€ pour l'accompagnement de l'accessibilité de l'arc ouest, 0,4 M€ à destination de la RD263 – zone commerciale nord, 0,4 M€ de solde de la rue du péage ou encore 0,2 M€ pour la rocade sud ;
- **16,9 M€** pour les opérations de voirie, ouvrages d'art et les pistes cyclables attenantes, dans les 33 communes de l'Eurométropole incluant 2 M€ pour le schéma directeur vélo. À noter que les pistes cyclables en site propre sont portées par le budget annexe des mobilités actives (BAMA) depuis le BP 2021. Elles sont dotées de 6,1 M€ en 2024 ;
- **6,5 M€** pour les travaux sur les routes nationales (3,4 M€) et départementales (3,1 M€) suite au transfert par l'État des routes et portions d'autoroutes ;
- **2,2 M€** pour la rénovation urbaine, dont 0,8 M€ pour le quartier du Neuhof, 0,3 M€ pour le quartier de l'Elsau, 0,4 M€ pour HautePierre, 0,3 M€ pour le quartier des écrivains à Schiltigheim-Bischheim, 0,2 M€ pour le quartier de la Meinau et 0,2 M€ pour Cronembourg.

**La circulation, la signalisation et les déplacements** s'élèvent à **19 M€**, dont :

- **10,9 M€** sont destinés aux déplacements et aux voies publiques, dont 3,1 M€ pour le développement et l'entretien des ouvrages d'art, 1,5 M€ pour les pôles d'échanges multimodaux, 1,2 M€ pour les travaux sur les ponts et les quais dont 0,6 M€ pour le pont de l'Europe, 1,1 M€ pour les créations de parkings principalement dans les communes, 0,4 M€ pour les travaux sur l'avenue du Rhin, 0,4 M€ pour la réfection des fouilles et 2,1 M€ de crédits annuels ;



- **4,6M€** pour la politique liée à la mise en place de la zone à faibles émissions - mobilité (ZFE) répartis entre 4,3 M€ d'aides aux particuliers et aux entreprises et 0,3 M€ de signalétique;
- **3,5M€** pour le SIRAC, incluant 2,4 M€ de crédits annuels, 0,8 M€ pour la sécurisation des espaces publics 0,3 M€ pour le projet SMARTCITY et 0,1 M€ pour la vidéo verbalisation.

### **LE POSTE AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT** **À 61,4 M€ : 19 %**

est composé de:

- **25,8M€** dédiés au logement, répartis principalement entre le logement locatif aidé (10 M€), l'aide à l'habitat privé (7 M€), les programmes affectés à la rénovation urbaine (6,5 M€) correspondant principalement à l'aide à l'habitat public (5 M€), l'accompagnement des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux (1 M€) et la végétalisation des logements (0,2 M€).  
À ces montants, il y a lieu d'ajouter l'inscription de 1 M€ pour l'accompagnement à la réhabilitation thermique du parc privé qui entre dans sa phase opérationnelle, en lien avec la Région Grand Est;
- **16,3M€** d'aménagements urbains, notamment:
  - 5 M€ d'aménagements urbains et fonciers dans le secteur géographique du Wacken,
  - 3,5 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
  - 2,5 M€ pour la fluidification de l'accessibilité de la zone commerciale sud,
  - 1,2 M€ pour la zone commerciale nord,
  - 1 M€ inscrits pour le projet porte des romains,
  - 1 M€ pour la manufacture de tabac,
  - 0,9 M€ pour le financement de la ZAC de Reichstett et la ZAC Baggersee,
  - 0,5 M€ d'études de restructuration de sites à vocation économique,
  - 0,5 M€ pour la ZAC du parc d'innovation d'Illkirch;
- **4,5M€** d'acquisitions foncières et immobilières dont 1 M€ pour la production de logements sociaux;
- **3,3M€** pour les programmes des rénovations des espaces extérieurs des logements sociaux pour Schiltigheim (1,5 M€) ainsi que les quartiers Rotterdam (0,9 M€), Hohberg (0,4 M€). 0,5 M€ sont fléchés pour les fonds d'investissement des grands ensembles;
- **3,7M€** pour l'aménagement et la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage;
- **2,6M€** pour les crédits annuels au sein de ce secteur;
- **2,4M€** pour les opérations de rénovation urbaine notamment pour les quartiers du Neuhof (0,7 M€), de Cronenbourg (0,2 M€) et de HautePierre (0,2 M€). 1 M€ sont affectés par ailleurs à l'ingénierie et la conduite de projets;
- **2,3M€** pour la transformation écologique du territoire, dont 1,6 M€ de renouvellement et d'extension du patrimoine arboré, 0,5 M€ pour les parcs naturels urbains, 0,1 M€ pour renaturation des milieux naturels et 0,1 M€ pour la réduction des zones de fragmentation écologique.

### **LES THÉMATIQUES CULTURE, VIE SOCIALE, SANTÉ ET ACTION SOCIALE, JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS À 57,4 M€ : 18 %**

Le domaine du sport, pour lequel **53,5M€** sont inscrits en 2024, comprend:

- **50M€** de travaux au stade de la Meinau;
- **1,1M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 0,4 M€ pour l'amélioration des performances énergétiques des piscines, 0,2 M€ pour le solde

des travaux de la piscine de HautePierre, 0,2 M€ pour la piscine du Wacken et 0,2 M€ pour celle de Schiltigheim;

- **1 M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment 0,7 M€ de fonds de concours annuel en direction des communes pour les travaux dans les gymnases après rétrocession et 0,3 M€ de travaux dans les gymnases avant transfert aux communes;
- **0,4 M€** de travaux à la patinoire;
- **0,8 M€** de crédits annuels.

Le secteur culturel, à **3,3 M€**, comprend l'inscription de 1,4 M€ pour le solde du financement de la Médiathèque Nord à Schiltigheim, 1,1 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, 0,3 M€ de crédits annuels, 0,2 M€ de mise en accessibilité du Zénith et 0,2 M€ de travaux de réfection aux archives communautaires.

La thématique des solidarités et de la santé s'élève à **0,7 M€** dont 0,5 M€ de part métropolitaine pour les travaux au centre d'hébergement Fritz Kiener.

### **LE SECTEUR DES SERVICES GÉNÉRAUX - SÉCURITÉ** **À 44,7 M€ : 14 %**

Le secteur services généraux – sécurité est crédité de **44,7 M€** et comprend :

- **13,5 M€** de crédits pour l'informatique, dont 6,1 M€ pour les crédits annuels, 3,7 M€ destinés au schéma directeur des systèmes d'information, 4,2 M€ pour d'autres projets incluant la feuille de route ressources humaines (1,1 M€), la sécurisation du système informatique (0,8 M€) et le projet TSD – territoire santé de demain (0,5 M€);
- **10,6 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 9,4 M€ pour renouveler par anticipation le parc des véhicules dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions-mobilité et 1,2 M€ de crédits annuels;
- **10,1 M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 3,7 M€ pour le centre administratif, 3 M€ en faveur de la maintenance patrimoniale incluant la rénovation énergétique, 1,1 M€ pour le process énergie et le raccordement des bâtiments au chauffage urbain, 1 M€ pour la restructuration du site de la fédération, 1 M€ pour la gestion du patrimoine délégué de l'Eurométropole et 0,3 M€ de remboursement à la Ville pour les travaux à l'immeuble de la Bourse;
- **4,6 M€** d'autres crédits annuels, dont 1,3 M€ de travaux courants sur le site Étoile, 0,5 M€ d'acquisition de matériel pour les services et 0,5 M€ pour les indemnités d'éviction dans le cadre des démolitions;
- **1,8 M€** pour l'extension des cimetières, dont 0,9 M€ pour le cimetière d'Illkirch, 0,6 M€ pour le cimetière sud musulman et 0,2 M€ pour celui de Lampertheim;
- **1,9 M€** pour les fonds européens (FEDER et FSE);
- **0,9 M€** pour la sécurité dont la vidéo-protection (0,8 M€) et les travaux de mise à niveau de défense contre l'incendie;
- **0,6 M€** pour le renouvellement du parc machines de l'imprimerie.

### **LE SECTEUR DE L'ACTION ÉCONOMIQUE** **ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À 24,2 M€ : 8 %**

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de **24,2 M€** au BP 2024, dont les montants les plus importants concernent pour :

- **14,5 M€**, l'enseignement supérieur, dont 5 M€ pour des travaux complémentaires pour le CARDO, 4,7 M€ pour les contrats de projet État-Région 2014-2020 et 2021-2027, 2 M€ pour la restructuration des locaux de l'ISU, 1,6 M€ pour le plan campus et 1 M€ pour le triennal;



- **2,7M€**, le programme pour la construction du Parc des expositions (PEX);
- **2,1M€**, la recherche et l'innovation, intégrant 0,7M€ pour l'aménagement numérique des communes et 0,6M€ de projets concernant territoire santé de demain initialement en section de fonctionnement;
- **1M€** pour l'aéroport dans le cadre du contrat triennal;
- **0,7M€**, l'équipement des pôles de compétitivité;

À ces inscriptions, il convient de rajouter **2,8M€** de crédits annuels, notamment 0,5M€ d'aides aux entreprises, 0,3M€ pour l'économie verte et circulaire, 0,3M€ de soutien à l'aéroport, 0,3M€ pour la promotion de l'artisanat et 0,2M€ d'aide à l'innovation dans le cadre de la mise en place de la ZFE.

### **LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ, DES DÉCHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT À 20,2 M€ : 6 %**

Sont notamment prévus au sein de cette thématique:

- **8,1M€** pour les travaux à l'Unité de valorisation énergétique;
- **3,7M€** pour le projet d'optimisation des déchets, principalement le développement des bio-déchets (2,5M€);
- **1,5M€** pour des restaurations de cours d'eau sur le territoire de l'Eurométropole;
- **1M€** pour le système de collecte enterrée;
- **0,8M€** pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI);
- **0,5M€** pour l'extension des réseaux électriques;
- **0,5M€** pour l'alimentation en réseau de chaleur (BSW);
- **0,4M€** pour l'inventaire historique urbain;
- **0,3M€** pour la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement non urbain;
- **0,3M€** pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois;
- **0,2M€** pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des tanneries.

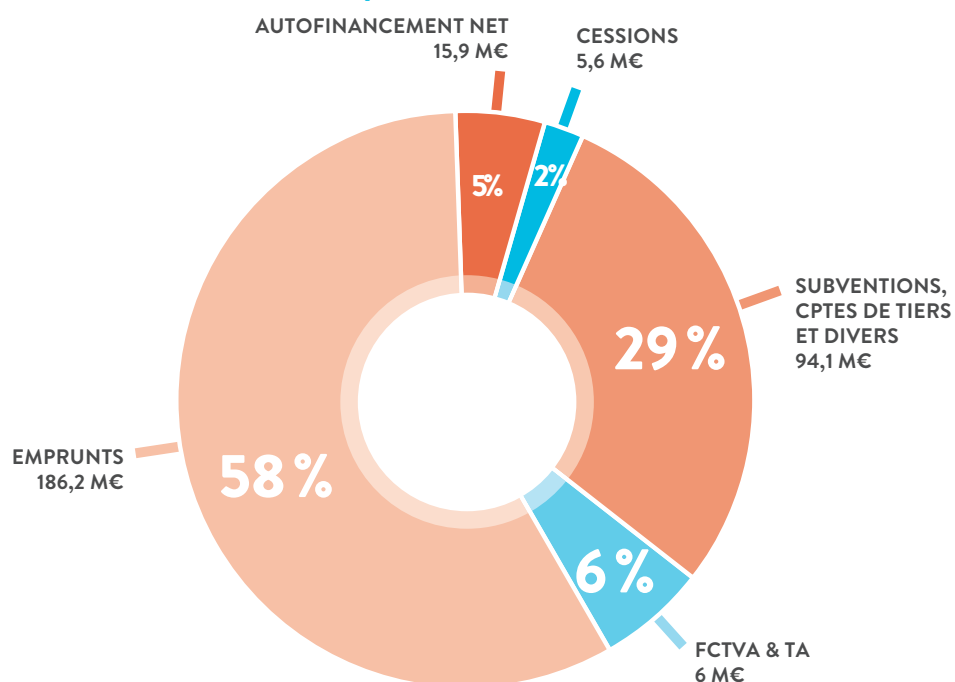
Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **2,7M€** de crédits annuels, dont 1,1M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles, 0,4M€ d'études en matière d'énergie et 0,3M€ de mise en conformité du centre des déchets verts.

### **LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ASSURÉ PAR:**

- l'autofinancement net (15,8 M€),
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 5,6 M€ en 2024,
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 94,1M€,
- le FCTVA et la taxe d'aménagement : 12,5M€ au titre du fonds de compensation de la TVA et 6M€ au titre de la taxe d'aménagement,
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre de 186,3M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100 % de l'investissement opérationnel, combinée à une approche prudentielle des recettes.

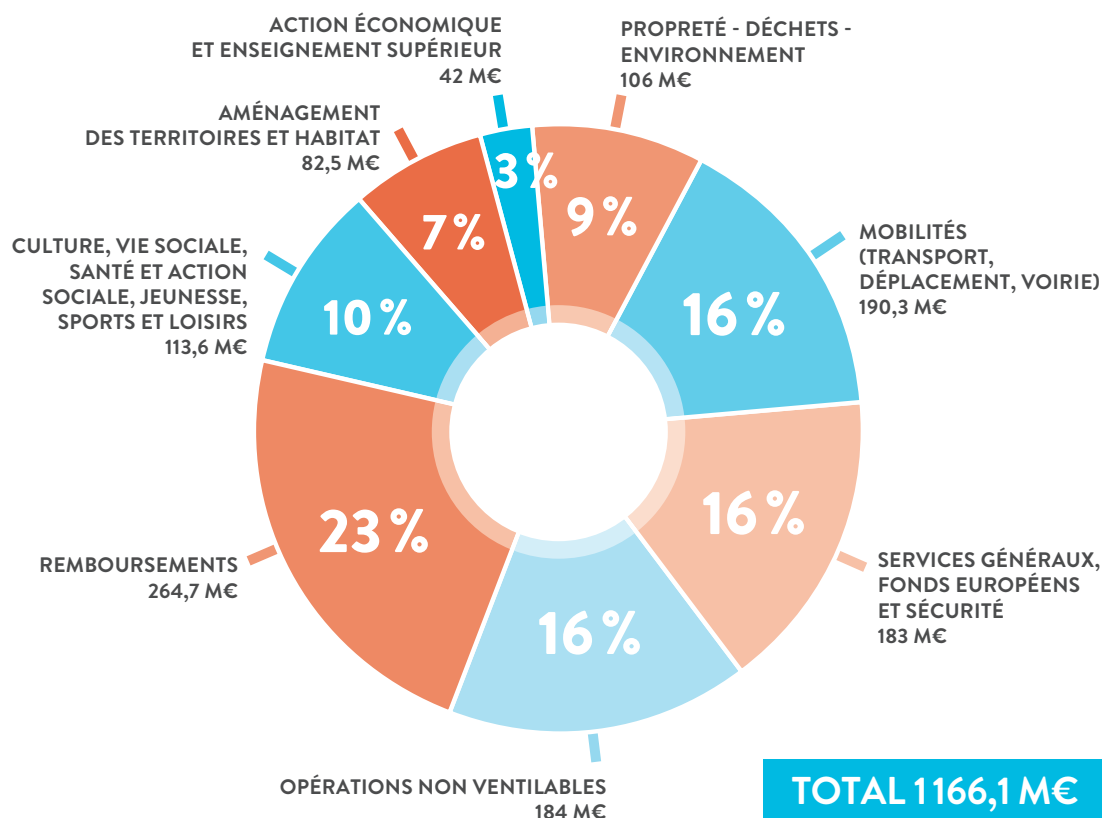


Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



**TOTAL 320,3 M€**

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) incluant les dépenses remboursées et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



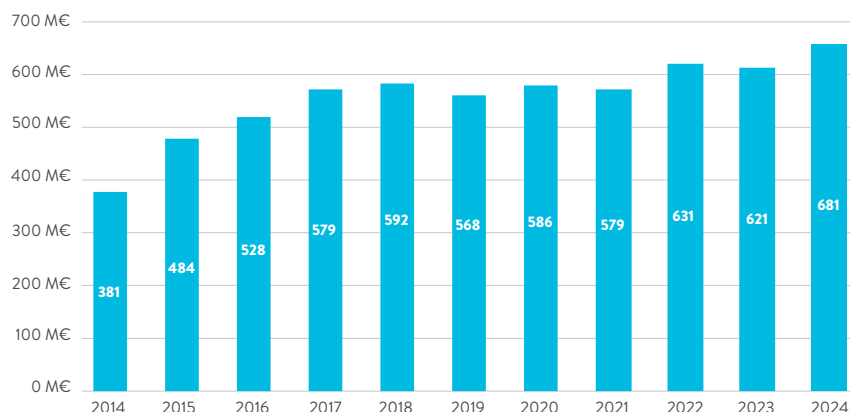
**TOTAL 1166,1 M€**



## 3. LA DETTE

### A. LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg a augmenté de **59,8 M€** entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours passant de 620,8 M€ à **680,6 M€**.



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **53,6 M€**, remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **113,4 M€** d'emprunts nouveaux qui ont été mobilisés en 2023 dans les conditions suivantes :
  - 13,4 M€ souscrits auprès du Crédit Mutuel au taux d'intérêt fixe égal à 1,60 %, pour une durée de 20 ans,
  - 10 M€ (sur 40 M€ contractualisés en 2022) souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,44 %, soit 3,143 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 20 M€ (contractualisés en 2022) souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,41 %, soit 3,982 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 30 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,69 %, soit 4,388 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 20 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,70 %, soit 4,638 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,56 %, soit 2,708 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant passe ainsi de 1195 €/h au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1309 €/h au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit :

- taux indexé sur EURIBOR<sup>1</sup> : 331,9 M€, soit 48,8 % du total,
- taux fixe sur toute la durée du prêt : 288,5 M€, soit 42,4 % du total,
- taux livret A : 34,5 M€, soit 5,1 % du total,
- taux fixe biphase sur une période de 5 ou 7 ans puis indexé sur EURIBOR : 22,7 M€, soit 3,3 %,
- taux fixe à barrière désactivante<sup>2</sup> : 3 M€, soit 0,4 % du total.

soit un encours de dette réparti à **46 % de taux fixes et 54 % de taux variables**.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler ») entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro.	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écarts d'indice zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5.
6	Autres indices.	F	Autres types de structures.

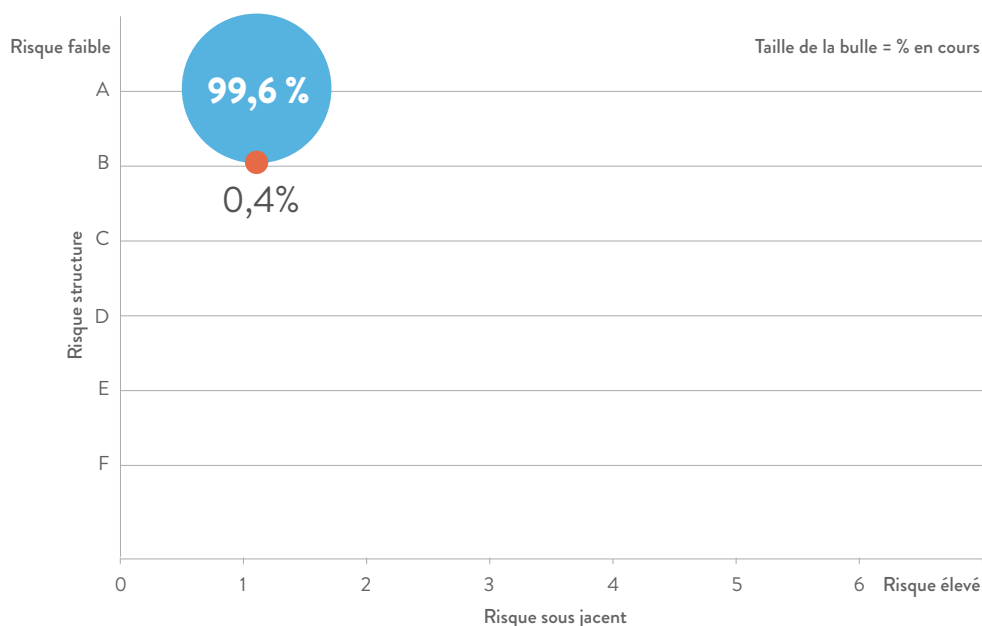
Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

(1) taux révisable EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate : ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

(2) taux à barrière désactivante : il s'agit d'un taux fixe bonifié, moins cher que le taux fixe classique qui perd cet avantage dès lors que l'index EURIBOR franchit à la hausse un seuil (barrière désactivante) prédéterminé par avance par l'emprunteur ; dès lors, s'applique le taux EURIBOR, et ce uniquement pendant la durée de dépassement du seuil.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1<sup>er</sup> janvier 2024:



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 66 contrats soit 99,6 % de l'encours classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 1 contrat soit 0,4 % de l'encours classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'**un taux moyen de 3,10 %** à ce jour, sachant que 57 % de son encours a un taux inférieur à 4 % et que 43 % de son encours a un taux supérieur à 4 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau suivant :

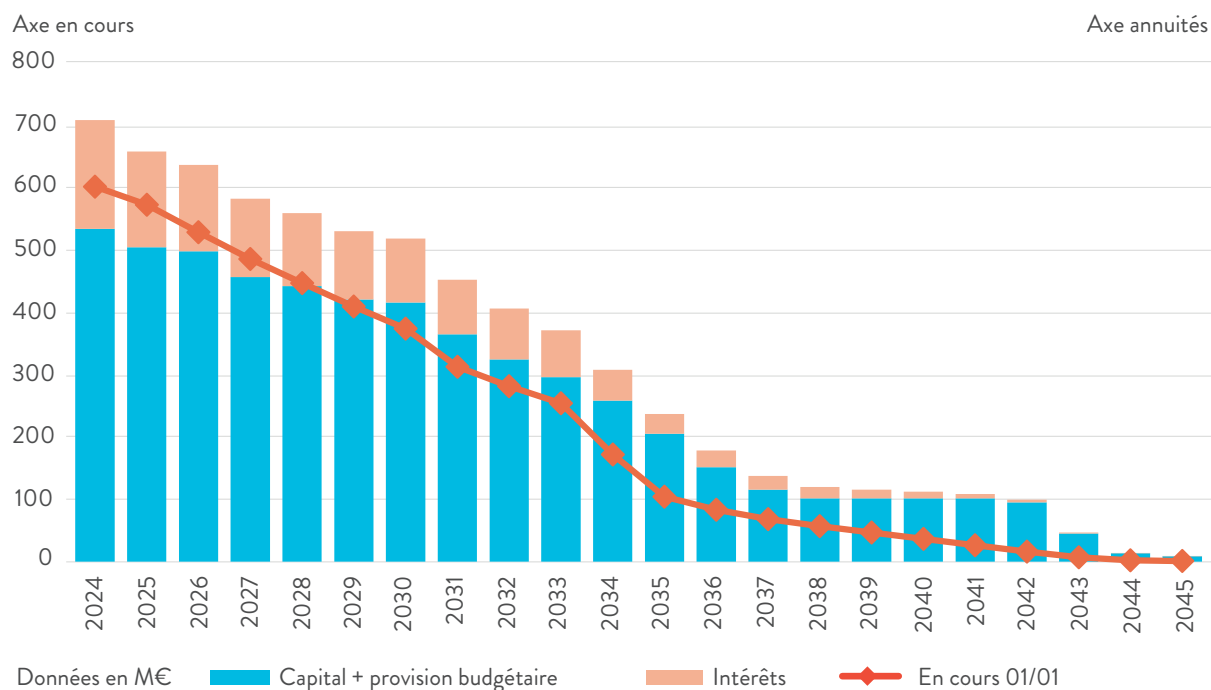
N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market 01/01/2024	Capital	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-23 492,08	10 000 000,00	1 999 999,84	68 973,84	666 666,68	735 640,52
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-50 229,52	9 023 433,00	3 609 373,20	93 843,70	601 562,20	695 405,90
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-947 421,51	33 300 000,00	19 980 000,00	599 400,00	1 665 000,00	2 264 400,00
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-423 921,34	14 900 000,00	8 940 000,00	268 200,00	745 000,00	1 013 200,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	4,692	T	A1	-15 123,88	10 000 000,00	1 666 666,50	65 414,27	666 666,68	732 080,95
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	3,226	A	A1	-181 762,31	10 000 000,00	8 666 666,66	284 246,44	666 666,67	950 913,11
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	3,055	T	A1	-74 058,66	7 000 000,00	6 066 666,64	199 104,08	466 666,68	665 770,76
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	4,062	T	A1	-28 602,86	3 000 000,00	2 600 000,00	102 313,24	200 000,00	302 313,24
323	2022	ARKEA	20	EURIBOR 3M	0,47	4,445	T	A1	-363 851,38	10 000 000,00	9 375 000,00	336 861,63	500 000,00	836 861,63
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	5,185	T	A1	-320 642,63	30 000 000,00	10 000 000,00	471 108,04	2 000 000,00	2 471 108,04
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	4,275	T	A1	-166 885,72	20 000 000,00	11 495 752,62	458 742,93	1 326 643,29	1 785 386,22
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	4,645	T	A1	-150 930,83	10 000 000,00	5 333 333,33	219 824,78	666 666,66	886 491,44
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	4,185	T	A1	-88 465,50	10 000 000,00	6 833 333,27	254 426,24	666 666,68	921 092,92
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	3,508	A	A1	-103 240,69	20 000 000,00	12 079 024,36	429 617,34	1 330 346,48	1 759 963,82
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	4,349	T	A1	-102 586,14	10 000 000,00	5 862 474,38	238 531,41	665 851,39	904 382,80
705	2022	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,36	4,349	A	A1	-610 410,97	20 000 000,00	19 000 000,00	840 081,83	1 000 000,00	1 840 081,83
706	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,36	2,708	A	A1	-1 194 900,75	20 000 000,00	20 000 000,00	82 701,11	0,00	82 701,11
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	4,357	A	A1	-110 628,98	10 000 000,00	6 728 598,83	277 212,87	614 618,22	891 831,09
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	4,322	T	A1	-155 003,30	10 000 000,00	7 999 999,96	329 566,91	666 666,68	996 233,59
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	3,049	T	A1	-177 464,48	10 000 000,00	8 666 666,64	285 662,90	666 666,68	952 329,58
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	3,156	T	A1	-348 315,18	16 000 000,00	14 600 000,00	501 006,25	800 000,00	1 301 006,25
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	4,202	T	A1	-363 421,28	20 000 000,00	19 000 000,00	769 206,47	1 000 000,00	1 769 206,47
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>									<b>-6 001 359,97</b>	<b>313 223 433,00</b>	<b>210 503 556,23</b>	<b>7 176 046,28</b>	<b>17 582 354,99</b>	<b>24 758 401,27</b>
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	4,78	A	A1	-355 470,20	30 000 000,00	14 000 000,00	680 353,33	2 000 000,00	2 680 353,33
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	4,438	T	A1	-80 773,46	10 000 000,00	4 666 666,56	190 951,37	666 666,68	857 618,05
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	4,398	T	A1	-192 007,94	20 000 000,00	10 666 666,76	435 293,01	1 333 333,32	1 768 626,33
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	4,238	T	A1	-100 787,39	10 000 000,00	6 833 333,27	271 042,89	666 666,68	937 709,57
609	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,41	4,348	T	A1	-684 269,77	20 000 000,00	19 500 000,00	838 592,40	1 000 000,00	1 838 592,40
610	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,44	4,461	T	A1	-1 430 523,63	30 000 000,00	38 500 000,00	1 640 895,05	2 000 000,00	3 640 895,05
611	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,69	4,660	T	A1	-1 738 527,75	30 000 000,00	29 625 000,00	1 357 046,13	1 500 000,00	2 857 046,13
612	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,70	4,638	T	A1	-1 221 382,68	20 000 000,00	20 000 000,00	887 219,06	1 000 000,00	1 887 219,06
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	3,148	A	A1	-764,59	15 000 000,00	750 000,00	27 769,67	750 000,00	777 769,67
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	2,891	A	A1	-4 395,16	20 000 000,00	2 000 000,00	76 880,33	1 000 000,00	1 076 880,33
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	3,043	A	A1	-3 452,69	10 000 000,00	2 000 000,00	74 481,00	500 000,00	574 481,00
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	3,867	A	A1	-72 922,11	10 000 000,00	2 500 000,00	118 035,00	500 000,00	618 035,00
<b>TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale</b>									<b>-5 885 277,37</b>	<b>225 000 000,00</b>	<b>151 041 666,59</b>	<b>6 598 559,24</b>	<b>12 916 666,68</b>	<b>19 515 225,92</b>
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	4,375	T	A1	-954,25	5 000 000,00	333 333,33	8 729,90	333 333,33	342 063,23
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	4,274	M	A1	-4 453,62	25 000 000,00	2 038 169,72	47 499,87	2 038 169,72	2 085 669,59
9104	2009	CFFIL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,49	4,344	M	A1	-2 207,30	10 000 000,00	882 792,69	21 610,02	705 113,12	726 723,14
1095	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	4,307	A	A1	-12 568,26	10 000 000,00	1 666 666,65	62 301,80	666 666,67	728 968,47
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>									<b>-20 183,44</b>	<b>50 000 000,00</b>	<b>4 920 962,39</b>	<b>140 141,59</b>	<b>3 743 282,84</b>	<b>3 883 424,43</b>
<b>TOTAL : emprunts indexés</b>									<b>-11 906 820,77</b>	<b>588 223 433,00</b>	<b>366 466 185,21</b>	<b>13 914 747,11</b>	<b>34 242 304,51</b>	<b>48 157 051,62</b>

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market 01/01/2024	Capital	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5,5 % sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-8 033,22	20 000 000,00	3 000 000,00	116 936,28	1 000 000,00	1 116 936,28
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière</b>														
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-50 973,38	4 000 000,00	1 212 316,11	54 032,27	325 347,97	379 380,24
250	2021	Sté financière La Nef	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	368 580,63	4 000 000,00	3 466 666,66	22 533,33	266 666,67	289 200,00
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-15 158,31	10 000 000,00	2 666 666,74	75 750,00	666 666,66	742 416,66
702	2019	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	799 045,82	10 000 000,00	7 499 999,95	22 112,50	666 666,68	688 779,18
703	2019	Banque Postale (CFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	390 907,11	10 000 000,00	7 999 999,99	12 166,67	666 666,67	678 833,34
704	2020	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	910 208,20	10 000 000,00	8 166 666,63	30 584,72	666 666,68	697 251,40
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	1 425 500,27	20 000 000,00	15 000 000,05	72 500,00	1 333 333,32	1 405 833,32
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-41 564,20	10 000 000,00	1 999 999,84	75 424,99	666 666,68	742 091,67
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-31 832,97	3 000 000,00	700 000,00	32 562,50	200 000,00	232 562,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	141 362,89	10 000 000,00	4 666 666,56	66 250,00	666 666,68	732 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	682 977,55	20 000 000,00	11 303 396,15	88 605,78	1 329 772,62	1 418 378,40
9102	2009	AFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	-54,83	8 000 000,00	133 333,53	1 378,48	133 333,53	134 712,01
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	-302,36	7 000 000,00	620 778,44	27 438,38	620 778,44	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-44 402,79	15 000 000,00	3 250 000,00	102 131,39	1 000 000,00	1 102 131,39
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	2 222 697,64	22 397 086,00	15 677 960,20	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	956 477,73	8 955 353,00	6 268 747,10	0,00	447 767,65	447 767,65
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-39 895,84	10 000 000,00	1 999 999,84	74 374,99	666 666,68	741 041,67
13020	2023	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	896 407,72	13 400 000,00	12 730 000,00	199 660,00	670 000,00	869 660,00
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe simple</b>														
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	3,99	M	A1	-22,47	126 546,08	16 776,10	336,54	16 776,10	17 112,64
13019	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-2 999,50	379 015,26	137 339,19	4 758,68	40 375,96	45 134,64
<b>TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux</b>														
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-1 621 527,31	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-567 174,73	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	164 636,01	10 000 000,00	4 666 666,56	61 965,83	666 666,68	728 632,51
605	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,24	T	A1	170 220,35	20 000 000,00	14 666 666,72	34 566,67	1 333 333,32	1 367 899,99
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	1 773 053,67	20 000 000,00	15 666 666,71	52 426,11	1 333 333,32	1 385 759,43
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	937 512,01	10 000 000,00	8 333 333,30	38 624,86	666 666,68	705 291,54
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	1 998 859,21	20 000 000,00	17 333 333,36	84 713,74	1 333 333,32	1 418 047,06
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-5 828 910,24	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
<b>TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale</b>														
										205 666 666,65	4 762 297,21	5 333 333,32	10 095 630,53	
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>														
										314 183 979,73	5 841 834,71	18 504 006,61	24 345 841,32	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>														
										680 650 164,94	19 756 581,82	52 746 311,12	72 502 892,94	

Tableau d'extinction de la dette:

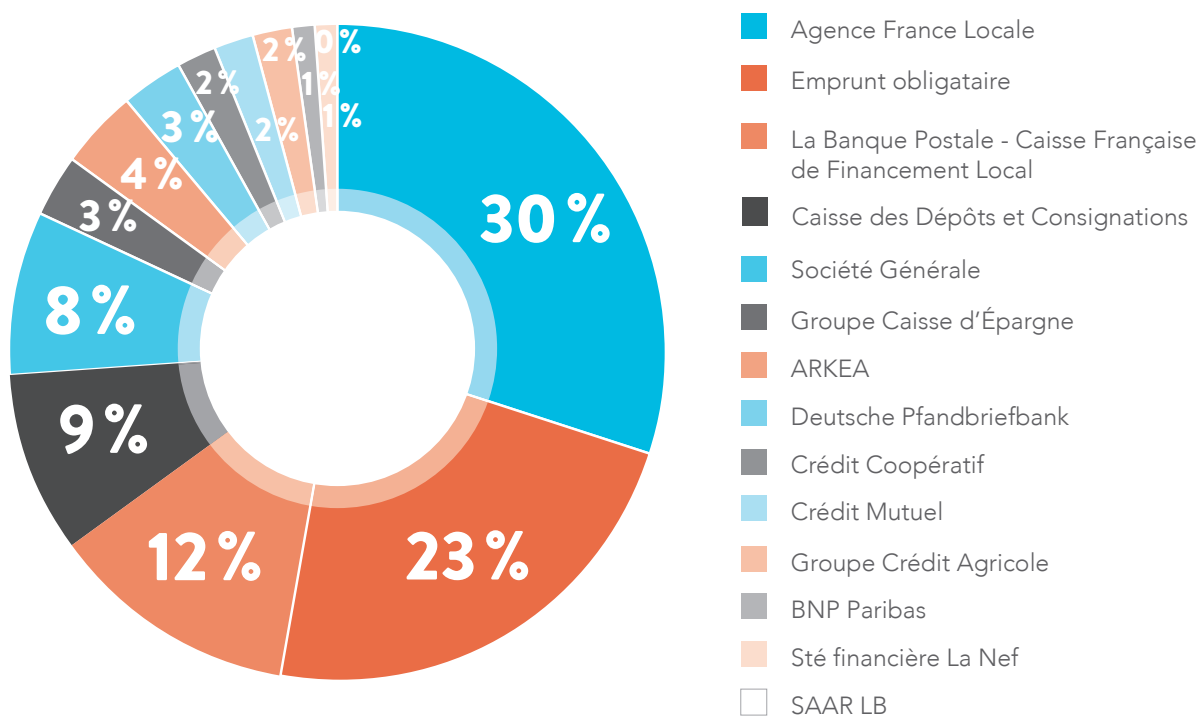
Exercice	Taux moyen	Encours au 01/01/2024	Intérêts	Capital + provision budgétaire
2024	3,10%	680 650 164,94	19 756 581,82	60 371 311,12
2025	2,69%	647 403 853,82	17 346 858,76	57 069 206,60
2026	2,61%	597 959 647,22	15 705 874,56	56 314 063,04
2027	2,63%	549 270 584,18	14 213 322,11	51 651 890,39
2028	2,68%	505 243 693,79	13 248 856,47	50 000 784,15
2029	2,74%	462 867 909,64	12 382 987,22	47 566 839,14
2030	2,82%	422 926 070,50	11 565 007,32	47 033 820,19
2031	2,91%	353 517 250,31	9 928 117,11	41 230 006,37
2032	3,02%	318 037 243,94	9 189 995,69	36 719 134,95
2033	3,08%	287 068 108,99	8 520 248,58	33 464 288,68
2034	3,22%	194 353 820,31	5 619 649,16	29 214 288,46
2035	3,41%	117 639 531,85	3 605 180,29	23 214 288,62
2036	3,50%	94 425 243,23	3 009 525,58	17 137 621,28
2037	3,49%	77 287 621,95	2 509 795,32	13 037 621,95
2038	3,41%	64 250 000,00	2 061 151,24	11 470 000,00
2039	3,31%	52 780 000,00	1 619 787,04	11 470 000,00
2040	3,24%	41 310 000,00	1 208 901,58	11 470 000,00
2041	3,22%	29 840 000,00	824 665,96	11 470 000,00
2042	3,38%	18 370 000,00	474 035,73	10 745 000,00
2043	3,73%	7 625 000,00	181 644,27	5 125 000,00
2044	3,15%	2 500 000,00	61 008,03	1 500 000,00
2045	2,52%	1 000 000,00	25 219,54	1 000 000,00

Plan d'extinction de la dette (y compris les provisions pour emprunts obligataires) (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



### Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	En cours 01/01/2024		Nbre de contrats
Agence France Locale	204 591 666,77	30,06 %	14
Emprunt obligataire	155 250 000,00	22,81 %	8
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	81 490 958,00	11,97 %	8
Caisse des Dépôts et Consignations	60 346 858,78	8,87 %	8
Société Générale	56 995 265,43	8,37%	5
Groupe Caisse d'Épargne	22 374 898,92	3,29%	6
ARKEA	26 708 333,30	3,92 %	4
Deutsche Pfandbriefbank	21 495 752,62	3,16 %	2
Crédit Coopératif	15 000 000,05	2,20 %	1
Crédit Mutuel	14 867 339,03	2,18 %	3
Groupe Crédit Agricole	12 516 776,03	1,84 %	4
BNP Paribas	2 878 982,61	0,42 %	2
Sté financière La Nef	3 466 666,66	0,51 %	1
SAAR LB	2 666 666,74	0,39 %	1
<b>TOTAL budget principal</b>	<b>680 650 164,94</b>		<b>67</b>



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2024, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et empruntera des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2024 s'établissent à :

- **55,5M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal, contre un montant de 55 M€ au BP 2023,
- **23,5M€** en section de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance contre un montant de 15 M€ au BP 2023,
- **0,5M€** en section de fonctionnement pour les intérêts courus non échus, contre 1M€ au BP 2023.

## **B. LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES**

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole (l'un d'entre eux a été remboursé entre-temps).

À cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget annexe de l'assainissement** est la conséquence de la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 3 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, dont une avance auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier (ZAI)** correspond à une avance du budget principal depuis la création de budget annexe en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. La Chambre régionale de comptes a demandé que cette communication, outre dans le budget principal, figure également dans l'état de la dette de la ZAI.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant :



## État de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 01/01/2024 - Budget annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Capital	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	382 200,00	210 700,00	6 405,53	19 600,00	26 005,53
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	44 011,87	745,09	3 827,12	4 572,21
<b>TOTAL: Emprunts du budget eau</b>								<b>453 001,71</b>	<b>254 711,87</b>	<b>7 150,62</b>	<b>23 427,12</b>	<b>30 577,74</b>
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	206 008,80	7 138,03	60 563,94	67 701,97
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	M	A1	118 009,13	48 659,78	1 820,67	11 674,89	13 495,56
12417	2017	Agence de l'eau	9	TAUX FIXE	0,00	A	A1	33 930,00	7 540,00	0,00	3 770,00	3 770,00
<b>TOTAL: Emprunts du budget assainissement</b>								<b>720 461,96</b>	<b>262 208,58</b>	<b>8 958,70</b>	<b>76 008,83</b>	<b>84 967,53</b>
	1999	Avance B principal					A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL: Emprunts du budget zone d'aménagement immobilier</b>								<b>25 044 103,45</b>	<b>20 300 978,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>26 217 567,12</b>	<b>20 817 899,23</b>	<b>16 109,32</b>	<b>99 435,95</b>	<b>115 545,27</b>

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2024 s'établissent à :

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
<b>Charges financières</b>	<b>7300 €</b> (7900 € au BP 2023)	<b>10 000 €</b> (12 000 € au BP 2023)
<b>Amortissement de la dette</b>	<b>23 900 €</b> (23 900 € au BP 2023)	<b>76 800 €</b> (73 800 € au BP 2023)

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est :

	Capital	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	1 029 481 433,34	680 650 164,94	19 756 581,82	52 746 311,12	72 502 892,94
Budget eau	453 001,71	254 711,87	7 150,62	23 427,12	30 577,74
Budget assainissement	720 461,96	262 208,58	8 958,70	76 008,83	84 967,53
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>BUDGET CONSOLIDÉ</b>	<b>1 055 699 000,46</b>	<b>701 468 064,17</b>	<b>19 772 691,14</b>	<b>52 845 747,07</b>	<b>72 618 438,21</b>

### L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'AFL compte aujourd'hui **776 membres** dont 13 départements, 582 communes, 15 métropoles, 39 communautés d'agglomération, 60 communautés de communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 45 syndicats intercommunaux.

L'Eurométropole continuera en 2024 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **9 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités. C'est le 4<sup>e</sup> prêteur des collectivités françaises en 2022.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance de son activité sans précédent en 2023, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres (177 nouveaux membres en 2023) et des résultats qui continuent à s'améliorer.

## C. LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 160 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024** contre 2 167 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2023, correspondant à une annuité prévisionnelle de **158,4 M€** versée par les débiteurs en 2024.

L'essentiel de cet encours (environ 90 %) provient des organismes de logement social bénéficiant de financements aidés par l'État.

Le principal bénéficiaire est OPHEA (ex CUS Habitat) dont l'encours de **598,8 M€** représente à lui seul près de 28 % du total des garanties accordées.

Les autres garanties accordées le sont à des S.A d'HLM, des Sociétés d'économie mixte ou des Sociétés publiques locales dont l'Eurométropole est membre.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont la principale limite à 50 % des recettes réelles de fonctionnement, le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **12,39 %** pour 2024 contre 11,04 % en 2023.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 39 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **66 %** du total garanti :

OPHEA (ex CUS Habitat)	598,8 M€
Habitation Moderne	355,2 M€
Habitat de l'III	163,9 M€
DOMIAL ESH	161,5 M€
C.T.S	157,3 M€

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100 %, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50 % du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts ne sont garantis qu'à 80 % conformément à la règle du partage des risques pour les opérations d'aménagement.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2023.

## Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg du 01/01/2024 au 31/12/2024

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	2 121 900,00	1 426 181,63	23 723,63	102 256,18	125 979,81
C.T.S (Bus)	40 150 000,00	26 877 950,00	471 109,28	3 712 090,00	4 183 199,28
C.T.S (Tram)	214 522 500,00	130 434 235,06	3 709 239,71	13 105 050,44	16 814 290,15
S.E.R.S	11 569 250,33	5 207 281,77	156 711,68	1 041 036,49	1 197 748,17
SEM LOCUSEM	366 275,00	41 997,35	1 679,90	9 565,87	11 245,77
GIP ICANS (IRCAL)	21 401 577,50	16 266 351,41	692 297,24	905 556,32	1 597 853,56
SPL Deux Rives	53 200 000,00	38 432 262,88	415 422,58	7 417 035,42	7 832 458,00
SEM Pôle Funéraire	250 000,00	112 542,45	1 864,37	44 336,71	46 201,08
Fondation Home Protestant	155 797,98	75 786,31	2 329,11	3 754,23	6 083,34
SA d'HLM I.C.F Nord Est	29 941 344,77	22 156 706,51	579 983,54	883 030,21	1 463 013,75
SEDES (ex SOCOLOPO)	40 573 867,25	24 075 634,97	773 059,53	1 144 702,23	1 917 761,76
Société Coopérative Habitat de l'III	191 921 201,17	163 858 465,55	3 826 062,62	8 288 477,83	12 114 540,45
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	116 865 921,98	93 958 790,23	2 955 907,71	1 150 430,67	4 106 338,38
CDC Habitat (ex SNI)	14 802 245,00	14 470 384,88	511 840,17	93 398,33	605 238,50
ADOMA	16 202 046,63	10 427 903,14	226 251,74	501 649,39	727 901,13
SA d'HLM Batigère Nord-Est	131 478 249,01	111 677 936,32	3 671 203,95	1 424 062,95	5 095 266,90
SA d'HLM 3F Grand Est	87 063 604,42	65 707 159,87	9 125 014,47	1 273 347,52	10 398 361,99
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	1 951 816,47	55 035,10	33 961,13	88 996,23
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	4 733 455,95	189 490,04	140 080,60	329 570,64
SAEML Habitation Moderne	446 684 473,88	355 200 819,21	13 803 681,10	8 289 553,38	22 093 234,48
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	838 206,18	25 458,74	13 079,52	38 538,26
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	340 300,70	12 250,82	166 309,67	178 560,49
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 054 627,41	29 529,57	1 242,46	30 772,03
OPHEA (ex C.U.S Habitat)	761 655 172,90	598 798 973,96	24 364 565,05	17 027 601,08	41 392 166,13
DOMIAL ESH	194 938 683,88	161 493 731,14	4 943 017,13	2 201 712,42	7 144 729,55
VILOGIA	60 859 139,94	58 600 337,90	1 096 286,32	263 990,13	1 360 276,45
Association Arts et Industries	13 400 000,00	9 395 811,22	195 965,53	410 473,78	606 439,31
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	143 734,26	5 461,90	21 444,73	26 906,63
Foyer Moderne de Schiltigheim	53 859 864,76	44 159 623,38	1 386 306,32	835 128,43	2 221 434,75
Association Amitel	6 768 773,02	5 294 477,00	166 687,55	112 011,90	278 699,45
Etab des Diaconesses (Maison Bethlehem)	2 309 000,00	584 772,64	19 938,56	138 531,08	158 469,64
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 489 195,45	97 762,61	20 549,39	118 312,00
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	366 827,19	12 115,35	53 355,19	65 470,54
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	59 309 616,77	50 697 749,42	1 728 341,22	507 239,31	2 235 580,53
NEOLIA	128 765 828,99	103 845 460,11	2 466 250,77	1 884 768,11	4 351 018,88
PROCIVIS Habitat Alsace	440 000,00	411 376,93	4 065,38	12 929,30	16 994,68
Présence Habitat	2 102 334,00	1 973 144,12	50 102,66	2 101,64	52 204,30
S.C.I Strasbourg Eurométropole Accession	10 783 896,00	10 783 896,00	96 300,12	5 500 000,00	5 596 300,12
Alsace Habitat (ex SIBAR)	33 652 892,39	17 671 316,88	509 987,95	1 219 188,15	1 729 176,10
OPIDIA	3 461 130,00	3 461 130,00	82 728,24	0,00	82 728,24
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 769 282 312,87</b>	<b>2 160 498 353,85</b>	<b>78 485 029,26</b>	<b>79 955 032,19</b>	<b>158 440 061,45</b>

## 4. LE BUDGET LU AUTREMENT : L'ANALYSE ODD ET I4CE DU BUDGET

L'objectif de cette partie est de permettre d'appréhender le budget d'investissement opérationnel et le budget de fonctionnement à travers plusieurs prismes :

- les objectifs de développement durable (ODD), qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs cités ci-dessous ;
- l'analyse d'I4CE qui permet de classer ces mêmes dépenses en fonction de leur impact sur le climat ;
- un focus sur les investissements patrimoniaux favorables au plan climat.

### Répartition des dépenses par objectifs de développement durable

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>1</sup>.

Elle distingue 6 priorités :

- 1.** Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
- 2.** Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité
- 3.** S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
- 4.** Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
- 5.** Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
- 6.** Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la métropole de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU<sup>3</sup> et est citée en exemple dans un rapport remis le 22 février 2024 à la ministre de la transition écologique.

(1) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

**Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire** en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74 % des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires :

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores »
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie »
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18<sup>e</sup> ODD "Accès à la culture" a été créé.

**La cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

- 1.** Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1, 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet. .
- 2.** Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquée en politique, la loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale).

(2) [https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?\\_lg=fr-FR](https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR)
























(3) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>

Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la Direction des ressources humaines (administration des ressources humaines et paie) et à la Direction des finances (coordination des opérations comptables ; gestion de la dette, de la dette garantie et de trésorerie) n'ont pas été intégrées à l'analyse.

### Un rapport basé sur les 3 piliers du mandat et décliné en 5 axes :

3 PILIERS DU MANDAT	5 AXES DE TRAVAIL	18 ODD
	Territoire bas-carbone	   
Transformation écologique et économique	Résilience urbaine verte	    
	Développement coopératif	   
Démocratie Europe Territoire	Droits universels	    
Transformation sociale	Résilience sociale	    

ODD	Fonctionnement	Investissement
<b>PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE</b>	<b>179,1 M€</b>	<b>259,5 M€</b>
<b>AXE TERRITOIRE BAS CARBONE</b>	<b>87,6 M€</b>	<b>133,9 M€</b>
07 - Recours aux énergies renouvelables	24,4 M€	6,7 M€
11 - Villes et communautés durables	60,0 M€	118,3 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	3,2 M€	8,8 M€
<b>AXE RÉSILIENCE URBAINE VERTE</b>	<b>17,5 M€</b>	<b>49,7 M€</b>
03 - Accès à la santé	1,2 M€	13,0 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	2,1 M€	1,7 M€
11 - Villes et communautés durables	12,7 M€	33,8 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,6 M€	1,2 M€
<b>AXE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF</b>	<b>74,0 M€</b>	<b>75,9 M€</b>
08 - Travail décent et croissance économique	11,1 M€	50,2 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	22,3 M€	18,5 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	40,0 M€	7,1 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	0,6 M€	0,0 M€
<b>PILIER DÉMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE</b>	<b>72,7 M€</b>	<b>44,7 M€</b>
<b>AXE DROITS UNIVERSELS</b>	<b>72,7 M€</b>	<b>44,7 M€</b>
01 - Éradication de la pauvreté	2,2 M€	4,9 M€
10 - Réduction des inégalités	15,4 M€	14,7 M€
11 - Villes et communautés durables	0,6 M€	0,3 M€
16 - Justice et paix	48,4 M€	22,0 M€
18 - Culture	6,2 M€	2,8 M€
<b>PILIER TRANSFORMATION SOCIALE</b>	<b>8,5 M€</b>	<b>16,1 M€</b>
<b>AXE RÉSILIENCE SOCIALE</b>	<b>8,5 M€</b>	<b>16,1 M€</b>
02 - Lutte contre la faim	0,5 M€	0,1 M€
03 - Accès à la santé	2,8 M€	0,8 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	4,7 M€	15,2 M€
05 - Égalité des sexes	0,2 M€	0,0 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	0,3 M€	0,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>260,3 M€</b>	<b>320,3 M€</b>



## Pilier Transformation écologique et économique du territoire

### • 1 / Fonctionnement

Ce pilier représente **179,1M€**, soit 68,8 % des crédits de fonctionnement répondant à un ODD.

- L'axe **territoire bas carbone** est le plus investi avec 87,6M€ dont 60,0M€ au titre de l'ODD 11 Villes et communautés durables du fait de la contribution au budget annexe des mobilités actives et 24,4M€ pour l'ODD 7 Recours aux énergies renouvelables prenant en compte les achats énergétiques de la collectivité.
- L'axe **développement coopératif** représente 74,0M€ principalement du fait de l'ODD 12 Modes de consommation et de production durables (40,0M€) qui intègre la politique de collecte et de traitement des déchets et de l'ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures (22,3M€) correspondant aux dépenses informatiques et à l'entretien des routes.
- L'axe **résilience urbaine verte** s'élève à 17,5M€ dont 12,7M€ pour l'ODD 11 Villes et communautés durables intégrant les opérations de propreté urbaine et la subvention à l'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS).

### • 2 / Investissement

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **259,5M€**, soit 81,0 % du total.

- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 133,9M€ avec très majoritairement l'ODD 11 Villes et communautés durables (118,3M€) au sein duquel on retrouve les investissements de transport (tram ouest, bus à haut niveau de service, transport en site propre de l'ouest strasbourgeois) ainsi que les aides à l'habitat.
- L'axe **développement coopératif** représente 75,9M€ dont la majorité (50,2M€) relève de l'ODD 8 Travail décent et croissance économique où l'on retrouve les grandes opérations de construction (stade de la Meinau, Wacken, nouveau parc des expositions). L'axe est complété par l'ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures (18,5M€) qui comprend les travaux de mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique.
- L'axe **résilience urbaine verte** affiche 49,7M€ dont 33,8M€ pour l'ODD 11 Villes et communautés durables qui prend en compte les acquisitions de véhicules et de réserves foncières ainsi que les opérations de voirie.

## Pilier Démocratie, territoire et Europe

### • 1 / Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **72,7M€** en fonctionnement, soit 27,9 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 16 *Justice et paix* apparaît très largement comme le plus investi avec 48,4M€ dédiés notamment à la subvention au service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS 67). Vient ensuite l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (15,4M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à la prévention spécialisée.

### • 2 / Investissement

Ce pilier représente **44,7M€** soit 14,0 % du budget global. Ces sommes sont principalement réparties entre l'ODD 16 *Justice et paix* (22,0M€), qui intègre la mise en accessibilité du centre administratif et les projets de systèmes d'information, et l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (14,7M€) avec une partie du projet de restructuration du stade de la Meinau, vecteur d'autonomisation et d'intégration.

## Pilier Transformation sociale

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **8,5M€** de crédits de fonctionnement, soit 3,3 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. Il se compose entre autres de l'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* (4,7M€) avec les financements fléchés vers l'économie sociale et solidaire et l'acquisition de documents par les médiathèques.

### • 2/ Investissement

Ce pilier représente **16,1M€** d'investissements, soit 5,0 % budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* y est très largement majoritaire avec 15,2M€, correspondant notamment au PAPS-PCPI, au contrat de plan État-région dédié à la recherche ou encore au plan Campus.

## Répartition des dépenses selon la méthode I4CE

### L'évaluation climat du budget: une méthode innovante

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur leur site dédié: <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>

### À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

### **La méthode I4CE vise à répondre à une seule question: est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre?**

Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone (ou plus localement au plan climat de l'Eurométropole adopté en décembre 2019).

Strasbourg a déjà testé cette méthode sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire de mise au point de la méthode en 2020 et lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2024 des deux collectivités.

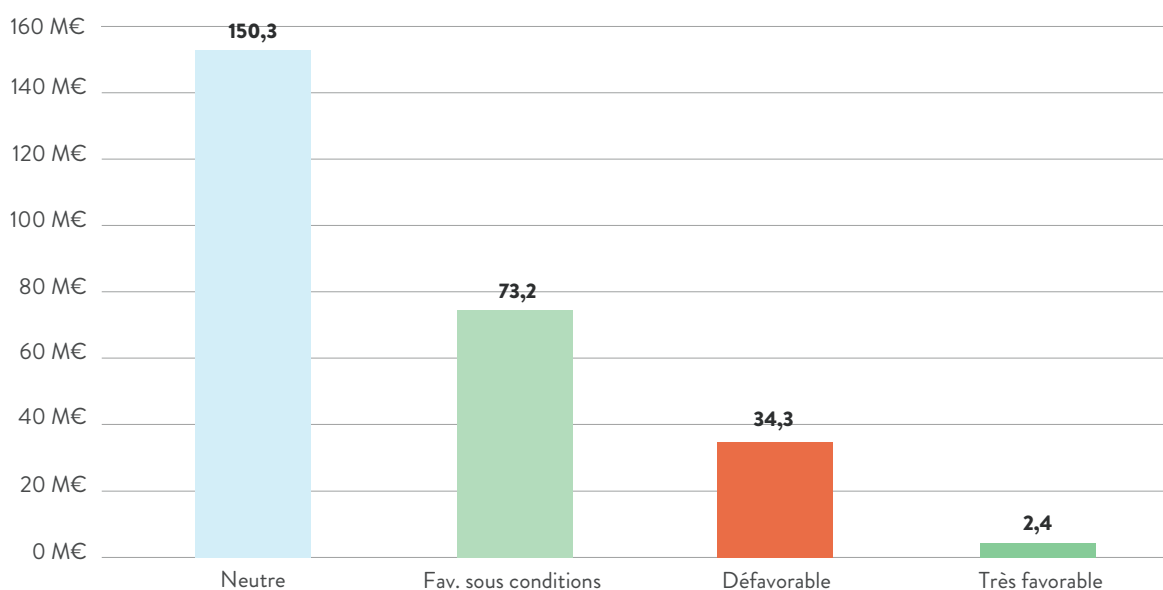
## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des dépenses de ressources humaines (y compris indemnités, cotisations, retraites, frais de déplacement, etc.), soit à diverses écritures comptables.

- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 2,4 M€, soit 0,9 % du total**. Il s'agit du financement de l'agence du climat et de subventions versées aux associations intervenant dans le champ de l'éducation au développement durable.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 73,2 M€, soit 28,1 % du total**. Elles concernent très majoritairement le financement du budget annexe des mobilités actives sur les politiques de transport en commun et de vélo. S'ajoutent à cela la collecte, le tri et la réduction des déchets, les arbres d'alignement ainsi que le soutien aux filières de recyclage-réemploi, le changement des pratiques agricoles et alimentaires et l'écologie du territoire.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 150,3 M€, soit 57,8 % du total**. Ces dépenses sont la majorité des dépenses de fonctionnement de l'Eurométropole et correspondent aux grandes politiques publiques de compétence métropolitaine (propreté urbaine, patrimoine public, prévention, urbanisme, économie sociale et solidaire, sport...). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.

Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 34,3 M€, soit 13,2 % du total**. Elles concernent majoritairement les achats d'énergie fossile (intégrant la forte augmentation du prix du gaz et de l'essence), les poubelles bleues pour la part non valorisable des ordures ménagères, la gestion des routes, autoroutes (transfert État), parkings, la subvention à l'office de tourisme et à l'aéroport, ainsi que diverses dépenses comme la communication (imprimerie, journaux, serveurs...) et la logistique. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg).

### Analyse I4CE de la section de fonctionnement



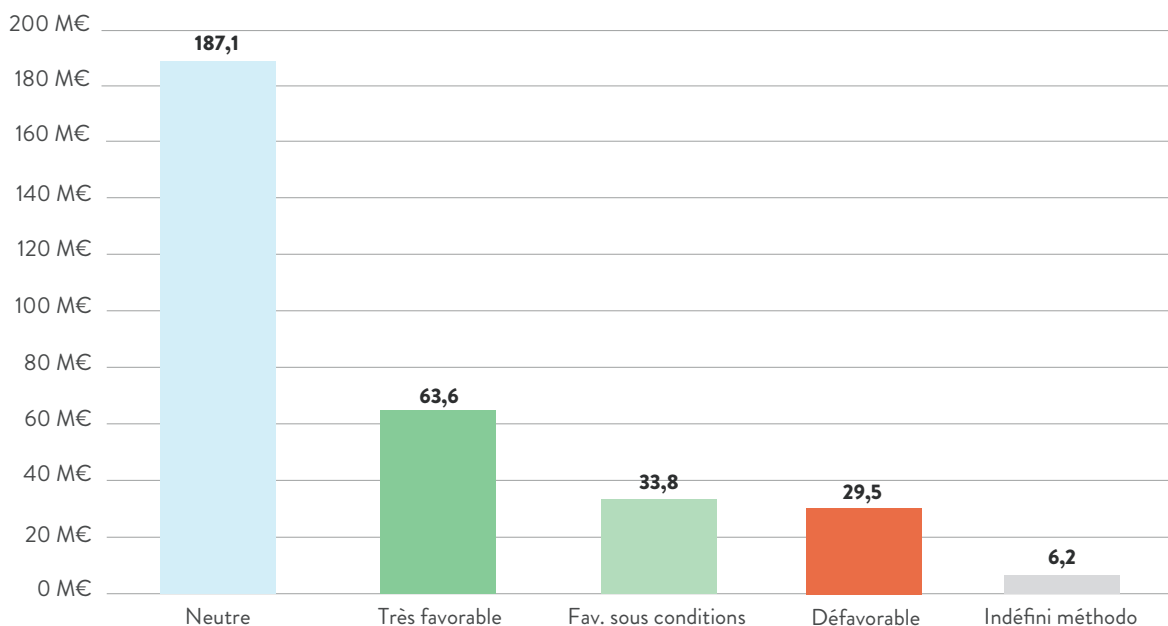
## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement opérationnel inscrit au BP 2024 représente **320,3M€**.

La ventilation au prisme de la méthode I4CE donne les résultats suivants :

- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 63,6M€, soit 19,9 % du total** des investissements. Elles concernent en premier lieu les mobilités, les aménagements liés au tram et le schéma directeur vélo. Viennent ensuite l'acquisition de véhicules électriques et la rénovation énergétique du patrimoine métropolitain.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 33,8M€, soit 10,5 % du total** des investissements. Elles correspondent notamment au projet de transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO), au réaménagement des espaces extérieurs (Espex), à la mise en place des bornes de collecte des bio-déchets, à la requalification de l'A35 ou encore aux aides aux particuliers dans le cadre de la ZFE.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 187,1M€, soit 58,4 % du total** des investissements. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissements de la Ville. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (Stade de la Meinau, PAPS-PCPI, nouveau Parc des expositions, mise aux normes de l'UVE), les réserves foncières, les dépenses d'entretien des voiries ou d'aménagement d'espaces publics extérieurs (routes, espaces publics dans les communes) et l'entretien et la maintenance des bâtiments. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 29,5M€, soit 9,2 % du total** des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie (accès zone commerciale sud, nouvelles voiries liées à l'aménagement, parkings dans les communes) et l'acquisition de véhicules diesel, essence ou peu performants (véhicules spécifiques). Les projets numériques et les poubelles bleues (pour la partie non valorisable des ordures ménagères) complètent cette section. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg).
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 6,2M€, soit 1,9 % du total** des investissements. D'un point de vue méthodologique, une partie de ces dépenses sont classées en « indéfinies » lorsque leur impact sur le climat n'est pas évaluable. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain regroupant des projets très divers difficilement qualifiables.

## Analyse I4CE de la section d'investissement



### Focus sur l'analyse des dépenses de travaux bâtimentaires

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes:

- Neuf
- Restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité) (RG)
- Rénovation globale avec extension (RGX)
- Rénovation énergétique (RE)
- Rénovation patrimoniale (RP)
- Rénovation patrimoniale partielle incluant de la rénovation énergétique (étanchéité / couverture) (RGP)
- Autres (rénovation multiples, mises aux normes)

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables »:

Type de travaux	Neutre	Très favorable
Neuf	80 - 90 %	10 - 20 %
RG	50 - 70 %	30 - 50 %
RGX	70 - 100 %	0 - 30 %
RE	10 - 30 %	70 - 90 %
RP	50 %	50 %
RGP	50 %	50 %
Autres	80 - 90 %	10 - 20 %

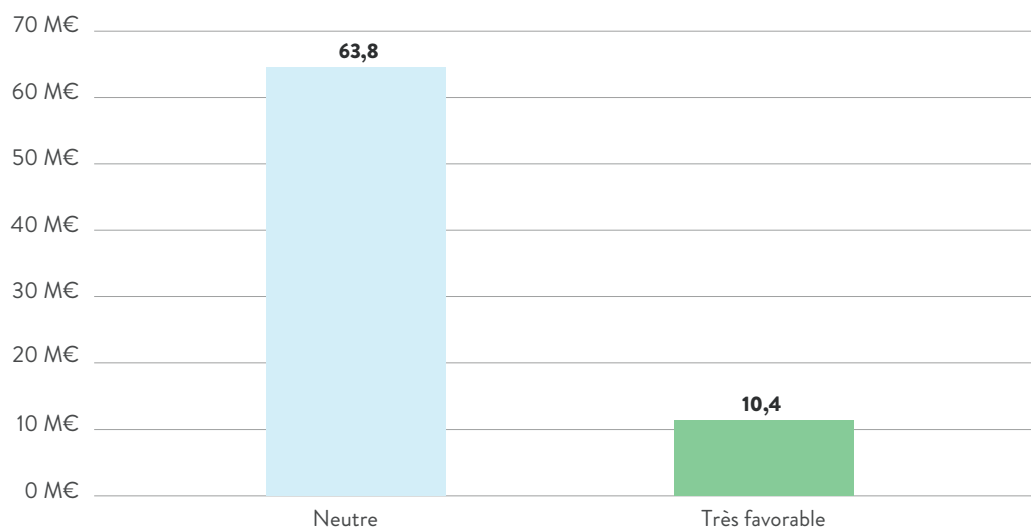
Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Total		Neutre		Très favorable	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>Autres</b>	<b>58,1M€</b>	<b>78,3 %</b>	<b>51,4M€</b>	<b>80,7 %</b>	<b>6,6 M€</b>	<b>63,4 %</b>
Neuf	11,1M€	14,9 %	10,0M€	15,6 %	1,1M€	10,6 %
<b>RG</b>	<b>1,9M€</b>	<b>2,5 %</b>	<b>1,3M€</b>	<b>2,1 %</b>	<b>0,6 M€</b>	<b>5,4 %</b>
RE	1,5M€	2,0 %	0,2M€	0,2 %	1,4M€	13,0 %
<b>RGP</b>	<b>1,4 M€</b>	<b>1,9 %</b>	<b>0,7M€</b>	<b>1,1 %</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>6,7 %</b>
RGX	0,3M€	0,4 %	0,2M€	0,3 %	0,1M€	0,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>74,2M€</b>	<b>100 %</b>	<b>63,8M€</b>	<b>100 %</b>	<b>10,4 M€</b>	<b>100 %</b>

Au global, les dépenses de travaux représentent **63,8M€ (86 %) de dépenses considérées comme neutres et 10,4M€ (14 %) de dépenses très favorables.**

#### Analyse I4CE des dépenses de travaux



Les travaux considérés comme « autres » représentent la majorité des crédits avec **58,1M€ (63,4 %)** dont une **faible part -en proportion- de dépenses très favorables (6,6 M€)**. Cette prépondérance s'explique par l'importance des travaux d'agrandissement du stade de la Meinau (50 M€) qui est une opération de vaste ampleur difficile à entrer dans une seule catégorie : il ne s'agit pas d'une construction neuve ni d'une restructuration classique. On retrouve également les travaux de mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique dans cette catégorie. Ces travaux ont un impact globalement neutre avec une part très favorable liée à l'isolation des constructions nouvelles et aux déchets dans le cas de l'UVE.

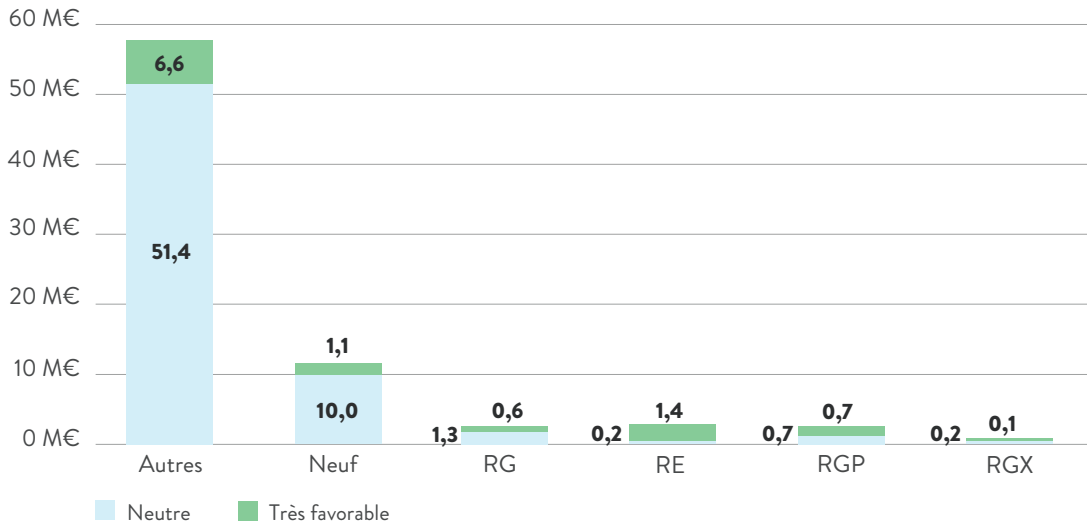
La construction de bâtiments neufs représente **11,1M€ (14,9 %)** avec une **faible part de dépenses très favorables (1,1M€)**. Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple du Cardo-ex PAPS-PCPI, du nouveau parc des expositions ou encore de l'aménagement de l'accueil du centre administratif.

Des restructurations globales sont prévues à hauteur de **1,9M€ (2,5 %)** avec une **part modérée de dépenses très favorables (0,6M€)** qui correspondent aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit notamment de la restructuration du site de la Fédération.

Les travaux de rénovation énergétique du patrimoine métropolitain s'élèvent à **1,5M€** (2,0 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (1,4 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre.

Les rénovations globales et énergétiques s'élèvent à **1,4M€** (1,9 %) dont **la moitié de dépenses très favorables** (0,7M€). Cela concerne les travaux de rénovation thermique et la restructuration fonctionnelle du centre administratif.

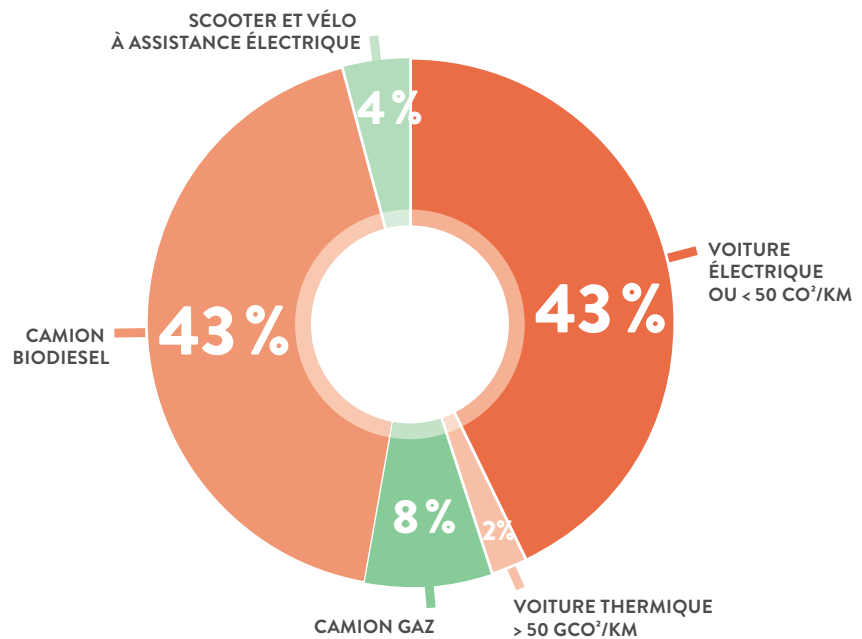
### Analyse I4CE par type de travaux



### Focus sur les programmes d'acquisition de véhicules






Les acquisitions de véhicules sont inscrites à hauteur de 9,4M€ au BP 2024. La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante:

#### Programmes d'acquisition BP 2024 - Détail des véhicules



La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante :

### Achat de véhicules

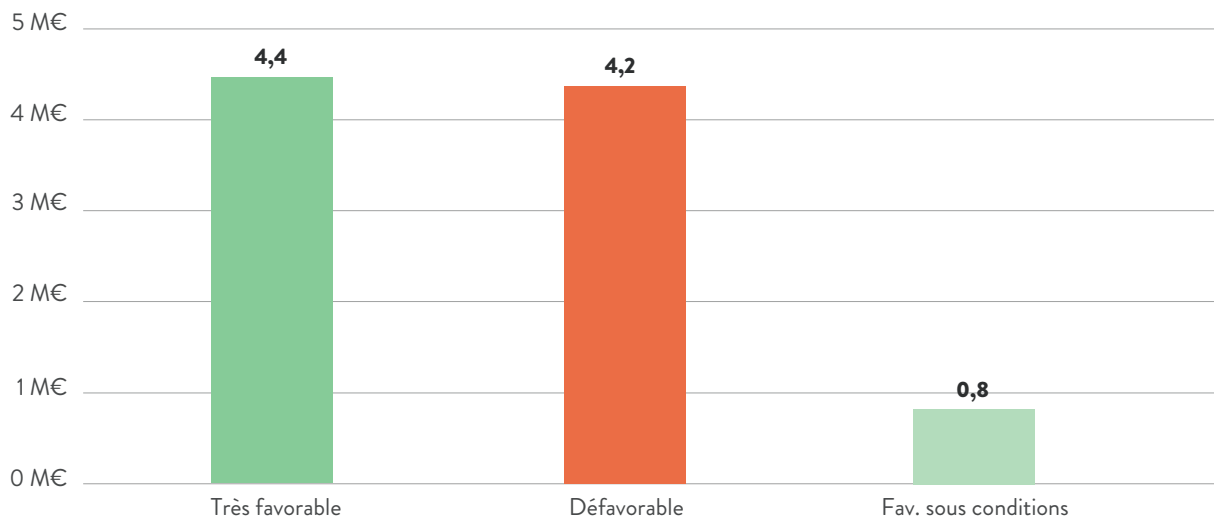
	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	moins de 50 g CO <sub>2</sub> /km		plus de 50 g CO <sub>2</sub> /km
	électrique	gaz ou hybride	diesel ou essence
 	électrique ou actif		fossiles
	électrique ou moins de 50 g CO <sub>2</sub> /km	gaz ou hybride	diesel ou essence

Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 4,4 M€ (47 %)** et vont être consacrées à l'achat de voitures électriques ou faiblement émettrices, de scooters électriques et de vélos à assistance électrique.

Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 0,8 M€ (8 %)** et concernent l'acquisition de camions roulant au gaz.

Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 4,2 M€ (2 %)** et concernent l'achat de voitures thermiques et de camions roulant au biodiesel.

### Analyse I4CE des acquisitions de véhicules





# 5. BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES

## A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est en hausse au BP 2024. Elle s'établit à **199,8M€** contre **197,5M€** au BP 2024.

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES- Exercice 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>7 844 660</b>	<b>5 418 880</b>	<b>5 697 509</b>	<b>5,14 %</b>
	> Prestations de services	5 026 310	2 103 310	2 354 185	11,93 %
	> Frais d'études	620 000	935 000	800 000	-14,44 %
	> Remboursement au budget principal des charges de gestion	700 000	800 000	800 000	0,00 %
	> Catalogues et imprimés	183 500	170 000	145 000	-14,71 %
	> Honoraires et frais d'acte et contentieux	610 000	1 160 000	825 000	-28,88 %
	> Autres	704 850	250 570	773 324	<b>208,63 %</b>
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b>0,00 %</b>
	> Remboursement au budget principal des charges de personnel	2 000 000	2 300 000	2 300 000	0,00 %
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>144 605 340</b>	<b>183 231 120</b>	<b>184 057 491</b>	<b>0,45 %</b>
	> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	143 911 145	179 360 820	183 044 000	2,05 %
	• Contribution forfaitaire à la CTS	139 643 387	168 476 042	170 350 000	1,11 %
	• Contribution Vélhop	1 600 000	2 040 000	2 475 000	21,32 %
	• Intégration tarifaire SNCF	1 336 654	1 336 654	1 350 000	1,00 %
	• Contribution au REME	334 480	5 900 000	7 500 000	27,12 %
	• Contribution CTBR	715 624	1 385 624	800 000	-42,26 %
	• Autres subventions	281 000	222 500	569 000	155,73 %
	> Prime Mobilité		3 000 000	200 000	-93,33 %
	> Autres charges de gestion courante	694 195	870 300	813 491	-6,53 %
<b>4</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	
	> Annulation de titres sur ex. antérieurs	0	0	25 000	
<b>5</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>320 000</b>	<b>-8,57 %</b>
	> Remboursement Versement transport	350 000	350 000	320 000	-8,57 %
<b>6</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 200 000</b>	<b>7 400 000</b>	<b>19,35 %</b>
	> Amortissements	6 000 000	6 200 000	7 400 000	19,35 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>160 800 000</b>	<b>197 500 000</b>	<b>199 800 000</b>	<b>1,16 %</b>

Cette hausse s'explique par :

- la subvention d'exploitation versée à la CTS est en hausse de **1,9 M€**, inscrite cette année à **170,4 M€** (voir infra),
- les autres services liés aux déplacements qui augmentent de **1,2 M€** :
  - le déploiement du REME (+1,6 M€),
  - le marché pour le transport des personnes à mobilité réduite revu à la hausse (+0,3 M€),
  - l'enquête CEREMA pour 0,3 M€,
  - l'intégration tarifaire SNCF en hausse de 0,1 M€, permettant l'accès gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans au réseau TER,
  - les frais d'études en baisse de 0,3 M€,
  - la contribution à la CTBR en baisse de 0,6 M€.
- les dépenses destinées au développement des mobilités actives (**+0,9 M€**) :
  - le service Vélhop en hausse de 0,4 M€,
  - les frais d'études sur l'usage du vélo, ou la multimodalité (+0,3 M€),
  - le développement d'une plateforme pour le covoiturage (+0,2 M€).
- l'accompagnement des projets de transport (**+0,2 M€**), notamment la mise en place du pôle d'échange multimodal d'Entzheim (+0,1 M€), ou l'entretien de la verrière de la gare de Strasbourg (+0,1 M€),
- les dépenses liées au développement de la ZFE (**-3 M€**), principalement le compte mobilité revu à la baisse (-2,8 M€) et inscrit à 0,2 M€, ainsi que les frais d'études (-0,2 M€)

L'autofinancement augmente de 1,2 M€ à 7,4 M€ au BP 2024 contre 6,2 M€ au BP 2023, en raison de la hausse de la dotation aux amortissements.

## Zoom sur la contribution forfaitaire versée à la CTS

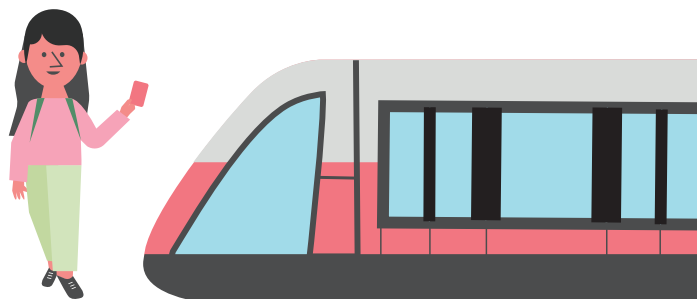
L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'Autorité organisatrice des mobilités verse annuellement à la CTS, en charge de l'exploitation de son réseau de tramway et de bus, une contribution permettant de couvrir :

- le déficit d'exploitation de la CTS, (écart entre les charges d'exploitation et les recettes commerciales),
- les charges financières (amortissements, provisions) liées aux investissements supportés par la CTS, tels que les extensions du réseau ou l'acquisition de matériel roulant.

Par conséquent, toutes les nouvelles offres et les nouveaux services proposés (extension d'une ligne de tramway...), ou modification de la politique tarifaire impactent le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre financier du service.

La contribution s'inscrit cette année à hauteur de **170,4 M€**.

Elle augmente de 1,9 M€ par rapport au BP 2023, malgré le moindre impact du coût de l'énergie, en raison de l'évolution de l'offre, qui comprend notamment l'extension de la ligne G vers le quartier Danube, ainsi que la mise en place des lignes Chron'hop.



## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES- Exercice 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1 Impôts et taxes</b>	<b>111 000 000</b>	<b>121 543 050</b>	<b>129 000 000</b>	<b>6,14 %</b>
> Versement mobilité	111 000 000	121 500 000	129 000 000	6,17 %
> Autres impôts et taxes	0	43 050		
<b>2 Participation du budget principal</b>	<b>38 400 000</b>	<b>62 800 000</b>	<b>57 400 000</b>	<b>-8,60 %</b>
> Contribution d'équilibre du budget principal	38 400 000	62 800 000	57 400 000	-8,60 %
<b>3 Dotations et participations</b>	<b>2 766 150</b>	<b>5 766 150</b>	<b>2 866 150</b>	<b>-50,29 %</b>
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)	1 913 218	1 913 218	1 913 218	0,00 %
> Participation de l'État	620 000	620 000	620 000	0,00 %
> Participation de la Région	232 932	232 932	232 932	0,00 %
> Filet de sécurité		3 000 000		
<b>4 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>2 900 000</b>	<b>2 900 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3,45 %</b>
> Forfait de post stationnement	2 900 000	2 900 000	3 000 000	3,45 %
<b>5 Autres produits de gestion courante</b>	<b>90 800,00</b>	<b>90 800,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>-11,89 %</b>
> Produit marché TPMP	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00 %
> Autres	10 800,00	10 800,00	0	
<b>6 Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>3 500 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>208 %</b>
> Reprise sur provision	3 500 000	1 300 000	4 000 000	208 %
<b>7 Produits exceptionnels</b>	<b>2 143 050</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 453 850</b>	<b>11,41 %</b>
> Quote-part des subi. d'inv. transférées au compte de résultat	1 600 000	1 600 000	1 600 000	0,00 %
> Mandats annulés	543 050	1 500 000	1 853 850	23,59 %
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>160 800 000</b>	<b>197 500 000</b>	<b>199 800 000</b>	<b>1,16 %</b>

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement :

- le produit attendu du versement mobilité est en hausse de 7,5M€ et s'établit à **129M€**,
- la régularisation de la contribution à la CTS versée en 2023 s'élève à 1,8M€ contre 1,5M€ inscrit au BP 2023 (+0,3M € M€),
- le produit du forfait post stationnement en hausse de 0,1M€.

L'équilibre de la section de fonctionnement est établi grâce à :

- la contribution du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement à **57,4M€** au BP 2024 en baisse de **5,4M€** par rapport au BP 2023,
- la reprise de la provision pour perte d'exploitation de 4M€.

## **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

**La section d'investissement** s'élève à 22,6 M€, dont 20,9 M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles comprennent :

- l'amélioration du réseau de transport collectif pour 7,1 M€ concernant :
  - le renouvellement des tramways et des bus (4 M€),
  - la réalisation du schéma bus (2 M€),
  - la mise en accessibilité des arrêts de bus et tramway pour 0,5 M€,
  - les équipements destinés au transport collectif pour 0,4 M€ ;
- les actions en faveur du développement du vélo à hauteur de 9,50 € dont :
  - 6,1 M€ pour la réalisation de pistes cyclables,
  - 1,5 M€ destiné à l'aménagement cyclable de proximité,
  - 0,6 M€ pour l'accompagnement des projets vélos,
  - 0,5 M€ pour le développement des arceaux et des parcs à vélos,
  - 0,4 M€ de subventions aux particuliers pour l'acquisition d'un VAE,
  - 0,4 M€ de subventions pour la réalisation de stationnement vélo sécurisés, dans le cadre de la ZFE.
- les subventions versées à la CTS pour l'extension du tramway Ouest pour 3,4 M€ ;
- le développement de la multimodalité pour 0,9 M€.

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions perçues pour 4,8 M€ dont 3,5 M€ pour l'extension du tramway Ouest, 1 M€ destinés à la réalisation de pistes cyclables, et 0,3 M€ concernant le solde de l'extension du tramway à Koenigshoffen.

L'autofinancement s'élève à 7,4 M€ d'amortissement.

Une prévision d'emprunt de 10,2 M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

# 6. BUDGET DE L'EAU

## A. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation du budget annexe de l'eau s'équilibre à hauteur de 47,6 M€, en augmentation de 1,1 M€ par rapport au BP 2023.

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2024

#### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>12 652 170</b>	<b>12 669 302</b>	<b>13 717 732</b>	<b>8,28 %</b>
>	Achats et variation de stocks	2 608 100	2 685 300	3 682 000	37,12 %
	Énergie	946 800	972 000	1 962 000	101,85 %
	Matériel	1 161 300	1 213 300	1 220 000	0,55 %
	Eau	500 000	500 000	500 000	0,00 %
>	Autres charges et charges externes	4 814 070	4 612 600	4 645 150	0,71 %
	Entretien	764 500	763 500	782 500	2,49 %
	Services extérieurs	2 549 470	2 318 670	2 344 050	1,09 %
	Autres services extérieurs	1 500 100	1 530 430	1 518 600	-0,77 %
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 130 000	2 121 402	2 140 582	0,90 %
	Redevances versées aux agences (prélèvements d'eau)	2 060 000	2 060 000	2 060 000	0,00 %
	Autres taxes	70 000	61 402	80 582	31,24 %
>	Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 100 000	3 250 000	3 250 000	0,00 %
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>8 400 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>0,00 %</b>
>	Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	8 400 000	8 300 000	8 300 000	0,00 %
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>100 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>4</b>	<b>Charges financières</b>	<b>8 700</b>	<b>7 900</b>	<b>7 300</b>	<b>-7,59 %</b>
<b>5</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>408 500</b>	<b>528 000</b>	<b>542 000</b>	<b>2,65 %</b>
>	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000	10 000	10 000	0,00 %
>	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	250 000	0	4 000	
>	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	145 000	267 500	267 500	0,00 %
>	Autres charges exceptionnelles	3 500	250 500	260 500	3,99 %
<b>6</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>10 680 000</b>	<b>10 820 000</b>	<b>10 820 000</b>	<b>0,00 %</b>
>	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution domestique	10 680 000	10 820 000	10 820 000	0,00 %
<b>7</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>450 630</b>	<b>354 798</b>	<b>292 968</b>	<b>-17,43 %</b>
<b>8</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>13 800 000</b>	<b>13 700 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>0,73 %</b>
>	Amortissements	8 900 000	8 400 000	8 600 000	2,38 %
>	Virement à la section d'investissement	4 900 000	5 300 000	5 200 000	-1,89 %
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>46 500 000</b>	<b>46 500 000</b>	<b>47 600 000</b>	<b>2,37 %</b>

Cette hausse s'explique principalement par le coût de l'énergie en forte augmentation (+1M€) comparé au BP 2023. Par ailleurs l'autofinancement est en hausse de 0,1M€.

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU- Exercice 2024

### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>44 476 000</b>	<b>44 902 000</b>	<b>46 470 300</b>	<b>3,49 %</b>
>	Ventes d'eau	41 560 000	41 920 000	43 445 000	3,64 %
	Ventes d'eau aux abonnés	30 880 000	31 100 000	32 625 000	4,90 %
	Redevance pour pollution d'origine domestique	10 680 000	10 820 000	10 820 000	0,00 %
>	Ventes de produits résiduels	20 000	20 000	10 000	-50,00 %
>	Travaux	795 000	850 000	900 000	5,88 %
	Travaux (branchements d'immeubles au réseau)	770 000	850 000	900 000	5,88 %
	Travaux (réparations diverses)	25 000	0	0	
>	Prestations de services	2 101 000	2 112 000	2 115 300	0,16 %
<b>2</b>	<b>Production immobilisée</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>372 000</b>	<b>-25,60 %</b>
>	Travaux en régie	500 000	500 000	372 000	-25,60 %
<b>3</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 500</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>0,00 %</b>
<b>4</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>779 107</b>	<b>350 000</b>	<b>50 000</b>	<b>-85,71 %</b>
<b>5</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>741 393</b>	<b>747 800</b>	<b>707 500</b>	<b>-5,39 %</b>
>	Quote-part des subi. d'inv. transférées au compte de résultat	700 000	700 000	700 000	0,00 %
>	Autres produits exceptionnels	41 393	47 800	7 500	-84,31 %
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>46 500 000</b>	<b>46 500 000</b>	<b>47 600 000</b>	<b>2,37 %</b>

Pour ce qui est des recettes d'exploitation, l'augmentation de 1,1M€ provient de :

- la vente d'eau en hausse de 1,5M€, en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés,
- les travaux en régie en diminution de 0,1M€,
- la baisse des subventions perçues de l'Agence de l'eau (-0,3M€).

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 27,2M€ au BP 2024.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 21,3M€ et concernent notamment :

- les travaux sur le réseau d'eau potable (8,9M€),
- les travaux de déplacement de réseaux, liés aux extensions du tramway (3,9M€),
- les travaux sur les ouvrages et les bâtiments d'exploitation (3,8M€),
- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 2,9M€,
- l'acquisition de véhicules et d'engins pour 0,8M€,
- l'acquisition de logiciel ou de mobilier (0,6M€).

Les recettes comprennent 2M€ de subventions versées par l'Agence de l'eau, et 13,8M€ d'autofinancement.

L'équilibre est assuré par la prévision d'emprunt de 7,4M€, qui pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2023.

# 7. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

## A. SECTION D'EXPLOITATION

### BUDGET PRIMITIF – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2024

#### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>25 832 318</b>	<b>28 312 315</b>	<b>30 104 173</b>	<b>6,33 %</b>
>	Achats et variation de stocks	824 900	790 900	1 211 000	53,12 %
	Énergie	472 900	482 900	911 000	88,65 %
	Matériel	352 000	308 000	300 000	-2,60 %
>	Autres charges et charges externes	22 489 925	24 803 615	26 172 370	5,52 %
	Entretien	1 134 500	1 026 600	1 034 000	0,72 %
	Services extérieurs	18 931 400	21 520 350	23 170 850	7,67 %
	Autres services extérieurs	2 424 025	2 256 665	1 967 520	-12,81 %
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	17 493	17 800	20 803	16,87 %
>	Remboursement au budget principal des charges de gestion	2 500 000	2 700 000	2 700 000	0,00 %
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>6 800 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>0,00 %</b>
>	Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	6 800 000	7 000 000	7 000 000	0,00 %
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>170 000</b>	<b>190 000</b>	<b>120 000</b>	<b>-36,84 %</b>
>	Autres charges de gestion courante	170 000	190 000	120 000	-36,84 %
<b>4</b>	<b>Charges financières</b>	<b>15 000</b>	<b>12 000</b>	<b>10 000</b>	<b>-16,67 %</b>
<b>5</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>667 000</b>	<b>677 500</b>	<b>599 500</b>	<b>-11,51 %</b>
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	270 000	-	50 000	
>	Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)	396 500	427 500	346 500	-18,95 %
>	Autres charges exceptionnelles	500	250 000	203 000	-18,80 %
<b>6</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>6 850 000</b>	<b>6 880 000</b>	<b>6 900 000</b>	<b>0,29 %</b>
>	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	6 850 000	6 880 000	6 900 000	0,29 %
<b>7</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>165 682</b>	<b>228 185</b>	<b>166 327</b>	<b>-27,11 %</b>
<b>8</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>10 300 000</b>	<b>11 200 000</b>	<b>11 300 000</b>	<b>0,89 %</b>
>	Amortissements	9 000 000	9 900 000	10 100 000	2,02 %
>	Virement à la section d'investissement	1 300 000	1 300 000	1 200 000	-7,69 %
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>		<b>50 800 000</b>	<b>54 500 000</b>	<b>56 200 000</b>	<b>3,12 %</b>

Les **dépenses d'exploitation** sont en hausse de 1,7M€, passant de 54,5M€ en 2023 à 56,2M€ en 2024.

Cette évolution s'explique par :

- les frais de sous-traitance versés au délégataire de la station d'épuration (+1,7M€),
- les frais d'énergie en hausse de 0,4M€, notamment l'électricité,
- l'autofinancement qui augmente de 0,1M€,
- le poste des autres services extérieurs en baisse de 0,3M€, notamment le remboursement de frais au SDEA (-0,2M€) et les frais d'honoraires (-0,1M€),
- les subventions d'aide à la déconnexion des eaux pluviales (-0,1M€), ainsi que les remises gracieuses sur factures (-0,1M€).

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2024

SECTION D'EXPLOITATION					
NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>49 264 000</b>	<b>52 065 000</b>	<b>54 029 000</b>	<b>3,77%</b>
>	Travaux	1 740 000	1 950 000	1 970 000	1,03%
	Branchements d'immeubles au réseau	1 300 000	1 500 000	1 500 000	0,00%
	Travaux exécutés pour le compte de tiers	440 000	450 000	470 000	4,44%
>	Redevances d'assainissement	42 901 000	45 375 000	48 320 000	6,49%
	Redevance d'assainissement collectif	19 810 000	19 710 000	20 750 000	5,28%
	Redevance d'épuration	16 231 000	18 775 000	20 660 000	10,04%
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 850 000	6 880 000	6 900 000	0,29%
	Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations	10 000	10 000	10 000	0,00%
>	Contribution de l'Eurométropole à l'évacuation des eaux pluviales	3 200 000	3 600 000	3 600 000	0,00%
>	Autres prestations de services	1 391 000	1 100 000	100 000	-90,91%
	Contrôle des rejets	1 000			
	Prime et surprime d'épuration	1 250 000	1 000 000		
	Instruction des dossiers	140 000	100 000	100 000	0,00%
>	Produits des activités annexes	32 000	40 000	39 000	-2,50%
<b>2</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>301 478</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100,00%</b>
<b>3</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 000</b>	<b>50 000</b>	<b>75 000</b>	<b>50,00%</b>
<b>4</b>	<b>Produits financiers</b>			<b>270 000</b>	<b>-26,08%</b>
<b>5</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 224 522</b>	<b>2 335 000</b>	<b>1 726 000</b>	
>	Quote-part des subi. d'inv. transférée au compte de résultat	1 100 000	1 600 000	1 700 000	6,25%
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	85 000	21 500	21 500	0,00%
>	Produit de cession		680 000		
>	Autres produits exceptionnels		33 500	4 500	-86,57%
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>50 800 000</b>	<b>54 500 000</b>	<b>56 200 000</b>	<b>3,12%</b>



Pour ce qui est des recettes, la hausse s'explique par :

- le produit des redevances d'assainissement en augmentation de 2,9 M€, en raison de la révision à la hausse de l'assiette de facturation afin de mieux coller à la réalité,
- les produits de dividendes, suite à la capitalisation Biogénère, qui s'élèvent à 0,3 M€,
- le retraitement de subventions en hausse de 0,1 M€, lié à l'intégration des travaux de la station d'épuration,
- les subventions d'exploitation perçues en hausse de 0,1 M€,
- les produits de cession, quant à eux en baisse de 0,7 M€,
- l'arrêt à compter de 2024 du dispositif de surprime d'épuration (-1 M€).

## **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les **dépenses d'investissement** s'établissent au BP 2024 à 77,5 M€.

71,3 M€ concernent des crédits d'équipement parmi lesquels :

- le schéma directeur d'assainissement (42 M€),
- les travaux sur le réseau d'assainissement pour 10,9 M€,
- les travaux dans les stations d'épuration pour 9,3 M€, ont 8,9 M€ pour la station de la Wantzenau,
- les travaux de déviation de réseaux liés aux extensions tramway (3,2 M€),
- les acquisitions de véhicules (3,8 M€).

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- 3,2 M€ de subventions versées par l'Agence de l'eau notamment pour le schéma directeur de l'assainissement,
- 4 M€ de FCTVA,
- un autofinancement de 11,3 M€.

La prévision d'emprunt de 55 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement. Celle-ci pourra être revue à la baisse après la reprise des résultats de 2023.

## 8. BUDGET DES ZONES D'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié intermittent.

Les aménagements réalisés par la collectivité, ainsi que les ventes de terrains aménagés sont comptabilisés en section de fonctionnement.

L'intégration aux comptes de stocks de la section d'investissement nécessite des écritures techniques, qui constituent l'essentiel du volume des crédits inscrits.

Au BP 2024, la section de fonctionnement s'équilibre à 11,7M€.

Les inscriptions prévoient pour 4,3M€ d'aménagements de zones, ainsi que 3,1M€ de cessions répartis comme suit :

Zones d'aménagement	Aménagements prévus BP 2024	Ventes de terrains prévues BP 2024	
Parc d'activités du Sury à Vendenheim		<b>54 000</b>	
	Travaux	54 000	
Fegersheim		<b>70 000</b>	
	Travaux	70 000	
Eschau		<b>119 700</b>	
	Études	5 700	
	Travaux	114 000	
Zone d'activités d'Entzheim Quadrant 2		<b>141 000</b>	<b>370 980</b>
	Travaux	141 000	
Zones d'activités de la Vigie 2 à Ostwald		<b>258 000</b>	
	Acquisitions	253 000	
	Études	5 000	
Plaine des bouchers		<b>335 000</b>	
	Acquisitions	135 000	
	Études	200 000	
Holtzheim - Extension Est		<b>217 000</b>	<b>1 872 000</b>
	Études	42 000	
	Travaux	175 000	
Eckbolsheim		<b>1 170 000</b>	<b>900 000</b>
	Acquisitions	170 000	
	Travaux	1 000 000	
Extension ZA La Redoute		<b>1 930 000</b>	
	Acquisitions	1 370 000	
	Travaux	560 000	
<b>Total BP 2024</b>		<b>4 294 700</b>	<b>3 142 980</b>

En section d'investissement, l'équilibre se fait à 8,6M€ correspondant à des écritures de gestion de stocks. Une prévision d'emprunt de 1,2M€ assure l'équilibre général du budget.



## 9. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

Population INSEE	<b>520 036 habitants</b>
Effectifs	7 306 postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec 41,34 % de part affectée à l'Eurométropole, soit 3 020 postes permanents. L'effectif est de 6 716 agent·es pour l'Eurométropole employeur unique, avec 41,34 % de part affectée à la Ville, soit 2 776 agent·es pour la Ville.

<b>FONCTIONNEMENT 845,7 M€</b>	
Dépenses	<b>372,7 M€</b> de dépenses de personnel (44 %)
	<b>125,2 M€</b> de charge de gestion générale (15 %)
	<b>88,6 M€</b> d'intercommunalité (AC + DSC) (11 %)
	<b>57,4 M€</b> de contribution au budget annexe des mobilités actives (7 %)
	<b>36,1 M€</b> de subventions (4 %)
	<b>30,9 M€</b> de versement au SIS 67 (4%)
	<b>24 M€</b> charges financières (3 %)
	<b>26,2 M€</b> divers (3 %)
Recettes	<b>84,7 M€</b> de financement de l'investissement (9 %)
	<b>284,1 M€</b> de fiscalité locale (34 %)
	<b>264,7 M€</b> de remboursements (personnel et frais d'administration -31 %)
	<b>133,8 M€</b> de dotations et participations (16 %)
	<b>70,4 M€</b> de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8 %)
	<b>50,8 M€</b> de produit des domaines et ventes et autres produits (6 %)
	<b>42 M€</b> de fiscalité reversée et autres ressources fiscales et taxes (5 %)

<b>INVESTISSEMENT 424,7 M€</b>	
Dépenses	<b>63,1 M€</b> de remboursement de capital (14 %)
	<b>320,3 M€</b> d'investissement opérationnel (72 %)
	<b>63,7 M€</b> d'autres dépenses (14 %)
Recettes	<b>84,7 M€</b> de financement de la section de fonctionnement (20 %)
	<b>83,6 M€</b> de subventions (20 %)
	<b>31,5 M€</b> autres recettes (8 %)
	<b>18,5 M€</b> de FCTVA et taxe d'aménagement (4 %)
	<b>5,6 M€</b> de cessions (1 %)
	<b>200,8 M€</b> de prévision d'emprunt (47 %)

<b>TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 1 166,1 M€</b>	
Dépenses par thématique	<b>264,7 M€</b> pour les dépenses remboursées (23 %)
	<b>190,3 M€</b> pour les mobilités (16 %)
	<b>184 M€</b> pour les opérations non ventilables (16 %)
	<b>183 M€</b> pour les services généraux et la sécurité (16 %)
	<b>113,6 M€</b> pour la culture, les solidarités, la santé, la jeunesse et le sport (10 %)
	<b>106 M€</b> pour la propreté, les déchets et l'environnement (9 %)
	<b>82,5 M€</b> pour l'aménagement des territoires et l'habitat (7 %)
	<b>42 M€</b> pour l'économie et l'enseignement supérieur (3 %)

<b>BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES</b>	
Dépenses	<b>170,4 M€</b> de contribution prévisionnelle à la CTS
Recettes	<b>129 M€</b> de versement mobilité
	<b>57,4 M€</b> de contribution du budget principal

**DETTE 680,6 M€ SOIT 1 309 €/HABITANT AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

